

Livraison à domicile dans tous les
endroits de la ville et de la banlieue.
Pour service irrégulier, télépho-
nez à MAIN 7697.

Le Canada

Le journal du matin vous apporte les
premières nouvelles du jour, d'actua-
lité et d'intérêt pour
l'homme d'affaires et le
commis.

VOL. XVII — No 101.

BEAU ET FRAIS

MONTREAL, VENDREDI 1er AOUT 1918.

MIN. 62 ; MAX. 84.

9 SOUS.

LE PROGRAMME LIBERAL AURA SON CONTRE-COUP SUR LA VIE CHÈRE

L'attitude des délégués à la convention libérale d'Ottawa va avoir un retentissement sérieux sur le mouvement des affaires au pays. — Le devoir de l'heure est d'aviser au présent et de préparer l'avenir.

L'UNION DANS LA LIBERTÉ.

(De notre correspondant spécial à Ottawa)

Ottawa, 31. — A mesure que la date de la convention libérale approche, en conversant avec des politiciens des quatre coins du pays, on découvre qu'il y a certains courants et contre-courants autour de telle ou telle candidature des plus en vue. Hier, nous signalions un mouvement pour mettre M. W. Martin hors concours. Maintenant il est facile de constater qu'il y a des remous dangereux dans lesquels la candidature de l'hon. Fielding finirait par sombrer.

Toujours est-il que les rumeurs les plus diverses vont leur train. Il en sera de même jusqu'à l'arrivée des délégués. A tout événement nous sommes convaincus que les libéraux ne se départiront pas de leur ligne de conduite passée et qu'un jour, réunis, mardi prochain, à la vue du programme à remplir, du chef à choisir, à la pensée de l'importance de chacune de nos paroles, et de nos décisions sur les destinées du parti et l'avenir du pays tout entier, chacun mettra de côté les vieilles querelles, pour travailler résolument à la reconstruction du parti, dans l'intérêt de la nation.

Nous nous réunissons pour assier le parti sur des bases nouvelles, larges, en vue des besoins nouveaux de la période de reconstruction et pour l'avenir. Sir Wilfrid Laurier a dirigé le parti pendant plus de trente ans. Il a conduit sur des hauteurs trop élevées, il a accompli des œuvres trop importantes, il a fait trop de bien au pays pour l'exposer aux querelles de quelques individus qui peuvent tout risquer et n'ont rien à perdre.

Nous osons croire que les délégués voteront toujours en mémoire cette vérité fondamentale, à savoir : que nous ne sommes pas réunis pour discuter le passé, faire peser des responsabilités sur telle ou telle tête, mais pour aviser pour le présent et préparer l'avenir.

La définition du programme va avoir un retentissement sérieux sur le mouvement des affaires au pays et devra avoir son contre-coup sur le coût de la vie. A nous de bien nous renseigner avant de donner notre vote pour telle ou telle mesure.

Il en va de même du choix du chef. Il ne nous appartient pas d'exprimer des préférences, mais nous croyons de notre devoir de faire remarquer une fois encore que cet acte sera probablement le plus important de la convention, au point de vue du grand public. Il importe que le nouvel élu soit un homme plus qu'ordinaire, un homme d'une valeur reconnue, un homme d'une valeur reconnue, un homme du parti et vers lequel le public se tournera tout naturellement pour sortir notre pays du mauvais état dans lequel le gouvernement Borden l'a plongé.

Il faut que ce chef soit acclamé par la délégation, que son nom fasse explosion dans le grand public, coure de province en province, de ville en ville, de foyer en foyer et remplit les cœurs d'enthousiasme, de confiance.

En dehors de la Province de Québec, à l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup de journaux franchement libéraux. Il est difficile de voir exactement ce que l'on pense. Les organes unionistes semblent en notre faveur un jour et écrivent contre nous le lendemain. Il faut de toute nécessité que le choix du nouveau chef produise un si grand effet que l'opinion publique force tous les journaux à revendiquer les droits du peuple et à dénoncer les profiteurs.

Nous obtiendrons certainement ce résultat en étant fidèles au grand principe posé par Laurier, — "L'UNION DANS LA LIBERTÉ".

Dans notre correspondance d'hier nous disions qu'il y a dans le parti libéral parlementaire, et plus particulièrement dans la province de Québec des valeurs, des compétences, des hommes dignes par leurs services passés, leur expérience et leur talent d'être mentionnés comme chefs du parti libéral.

Nous avons dit un mot des honorables Rodolphe Lemieux et Dr H. S. Béland, anciens ministres sous l'administration Laurier. Aujourd'hui nous parlerons de l'honorable Jacques Bureau et de M. Ernest Lapointe.

La jovialité et la bonne humeur du député des Trois-Rivières est proverbiale. Il aime à rire un bon coup. Il est populaire avec toute la députation et jouit d'une réputation unique dans les cercles très exclusifs de la Galerie de la presse.

M. Bureau fait rarement un grand discours. Très versé dans les questions de loi, — celles qui se rapportent aux

corporations plus particulièrement, il excelle à amorcer la discussion en comité, à suivre la préparation d'un bill. Il possède l'anglais aussi bien que le français. Il saisit d'un coup d'oeil ce qu'il y a de déficient dans telle ou telle clause, expose son point de vue, clairement et se dispose ensuite à livrer une bataille à finir.

Nous l'avons vu aux prises avec M. Guthrie lors de la discussion du bill sur les amendements à la loi des aubains, avec M. Rowell lors de la discussion sur les amendements à la Loi des Pensions et avec M. Meighen pendant des débats sur des amendements au code criminel et plus particulièrement au cours des longues discussions pour faire adopter le bill légiférant la mise sous séquestre du Canadien-Nord. M. Meighen aidé de l'avocat qui avait préparé le bill — un expert, — était rendu à bout. M. Bureau appuyé par quelques-uns des jeunes et toute la vieille garde mena une obstruction tellement vigoureuse que le gouvernement pris de panique décida d'appliquer le bâillon pour faire adopter cette mesure.

M. Bureau jouit d'une excellente réputation en Chambre et son éloquence combattive en fait un orateur aimé des foules. Il a une longue expérience parlementaire et est digne, à tous points de vue, des plus hautes positions dans le parti.

Le député de Kamouraska n'a pas encore fait partie d'un cabinet. Il est arrivé aux premières banquettes depuis que le parti libéral est dans l'Opposition. Il a associé son nom à presque tous les grands débats depuis plusieurs années. Intelligence large, servi par une logique serrée, orateur solide tout autant que brillant, il jouit d'une excellente réputation. Monsieur Ernest Lapointe est certainement un des espoirs du parti libéral.

Au cours d'un débat, il excelle, à mettre une question au point, et toujours il soulève des aspects nouveaux lorsqu'il prend la parole.

Il a beaucoup des qualités qui font les chefs. Il est tout désigné pour quelques-unes des fonctions les plus importantes le jour où le parti libéral prendra le pouvoir.

Pour être juste nous devrions passer en revue presque toute la nouvelle députation de 1917, — l'espoir du parti libéral. Le gouvernement croyait que l'Opposition se trouverait réduite au silence par la perte de quelques-uns de ses chefs les plus autorisés.

Les jeunes députés élus pendant la guerre se sont montrés à la hauteur de la situation, et ils ont démolé le gouvernement à un tel point qu'il devra sans doute faire des élections sous peu.

Il est assez probable que les Chambres seront convoquées à bonne heure, en septembre, ainsi que l'annonçait hier une dépêche. Il suffira certainement au gouvernement de deux mois de session. Qu'est-ce qui l'empêchera ensuite d'en appeler au peuple dès cet automne.

On comprendra, sans autre explication, l'importance qu'il y a pour les libéraux de définir leur programme et de se choisir un chef en qui toute la nation aura confiance.

LES ACHATS DU JAPON AU MEXIQUE

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 31. — Le sénateur Phelan déclarait dans une entrevue donnée, aujourd'hui, à la presse que le Japon avait entrepris d'acheter toutes les compagnies pétrolières du Mexique qui abandonnent leurs affaires parce qu'ils ne se sentent pas assez protégés depuis la reprise du mouvement révolutionnaire mexicain.

Le sénateur Phelan veut ainsi presser le gouvernement américain à user de rigueur pour protéger les intérêts des citoyens yankees dans le sud du Rio Grande.

"Vu la situation critique de l'exploitation du pétrole et la politique de la Grande Bretagne qui consiste à monopoliser tout le pétrole du monde entier, le gouvernement, comme moyen de protection naturelle, devrait adopter une attitude énergique au Mexique et voir à ce que les intérêts américains soient sauvegardés d'une façon définitive, dit le sénateur."

Le Japon achète les parts des Américains établis au Mexique et qui n'attendent de leur pays aucune protection. Tant que le gouvernement n'interviendra pas vigoureusement dans cette affaire, les intérêts américains continueront d'être gravement en danger dans la capitale et dans tout le pays mexicain.

IL VOULAIT TUER LE KAISER

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 31. — Camille Salsac, un soldat de l'armée française qui a été traduit en cour martiale pour désertion de son régiment le 19 avril dernier, a avoué à ses juges que, lors de son arrestation, il se rendait à Amerongen, en Hollande, pour tuer l'ex-empereur.

"C'était la seule raison de ma désertion, et c'est pourquoi je portais un revolver," a-t-il dit.

Salsac fut arrêté en Belgique.

LE ROI SANCTIONNE LES DEUX TRAITES

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 31. — La sanction royale vient d'être donnée au traité de paix allemand et au traité anglo-français. Les deux documents ont désormais force de loi.

LE TELEGRAPHE AUX ETATS-UNIS

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 31. — Le gouvernement abandonnant tout contrôle des télégraphes, à minuit, une réduction de vingt pour cent sera immédiatement établie pour les postes de télégraphie de la Postal Co., mais la Western Union gardera le tarif qu'elle avait quand le maître des postes général en prit le contrôle au 1er avril dernier.

LES LETTRES DE CREANCES ALLEMANDES

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 31. — Agence Havas. — Les alliés ont demandé au gouvernement allemand rapporte le "Temps", s'il avait l'intention d'accorder de nouvelles lettres de créances à ses représentants déjà pourvus de cette autorité pour les autres pays.

Cette demande a pour motif les nombreux changements de ministères qui sont survenus en Allemagne.

PIERRE LENOIR SERA FUSILLÉ

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 31. — L'appel de Pierre Lenoir pour commuer sa sentence de mort, en emprisonnement à vie, vient d'être rejeté aujourd'hui par le tribunal des appels.

Lenoir a été trouvé coupable de relations avec l'ennemi.

LE BARON MAKINO RETOURNE AU JAPON

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 31. — Le baron Makino, chef de la délégation japonaise de la paix, avant de quitter Marseille, aujourd'hui, pour retourner au Japon, a parlé des bénéfices qui résulteraient pour toutes les nations d'avoir assisté à la conférence de la Paix.

Elle a permis à différentes nations, rapporte le "Temps", de se mieux connaître et de mieux s'entendre par suite de leurs relations plus intimes et de leur estime mutuelle plus grande, ce qui est "le vrai fondement de la société et la garantie d'une paix réelle et durable."

Plus de travail, de persévérance et de tact apporteront les grandes solutions que le monde s'agit d'envisager.

PAS DE REDUCTION AVANT DEUX ANS

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 31. — "Personne ne peut s'attendre à ce que les prix diminuent avant un an ou deux," a déclaré Lloyd George au comité agricole de la chambre des communes.

Le manque de matière première et de denrées est trop répandu dans le monde pour que les circonstances permettent une telle réduction.

L'ITALIE TAXE LES FORTUNES

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 31. — Un projet de loi pour prélever un impôt sur les fortunes personnelles de moins de 50,000 francs sera présenté à la chambre cette semaine.

On compte ramasser de cette source de revenus de vingt à vingt-cinq millions de francs.

LE PRESIDENT DU PORTUGAL

(Cable de la Presse Associée)

Lisbonne, 31. — L'élection du président de la république portugaise aura lieu le 5 août.

Le président Canto y Castro avait démissionné le 4 juin, mais avait consenti à occuper le fauteuil présidentiel provisoirement à la demande du congrès portugais, qui lui demandait de rester sur sa décision.

PHARAOH LE CIGARE EXCEPTIONNEL

3 pour 25

LE GENERAL DENEKINE REMPORTE UNE BELLE VICTOIRE EN RUSSIE

Le commandant des troupes anti-bolshévistes s'empare de la ville de Dimishin sur la Volga. — Sir Henry Rawlinson va retirer les troupes anglaises d'Archangel.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 31. — Le général Denekine, commandant des armées russes, vient de remporter une éclatante victoire sur les Bolshéviki en capturant la ville de Kamishin sur la Volga. On a fait cinq mille prisonniers et on a pris neuf canons et une grande quantité de matériel.

Londres, 31. — En annonçant la capture de Kamishin, le ministère de la Guerre ajoute que le fait d'armes du général Denekine lui permet de s'établir fermement sur les rives de la Volga et de commander toute la région. Son principal objectif est maintenant Aratow, d'où il pourra couper toutes les communications bolshévistes avec Astrakan.

Kamishin fut occupé par les troupes anti-bolshévistes, le 30 juillet, qui pourchassèrent l'ennemi en déroute jusqu'à douze milles au delà des limites de la ville.

Londres, 31. — Le général Sir Henry Rawlinson partira incessamment pour le nord de la Russie afin de diriger le retrait des troupes expéditionnaires anglaises d'Archangel et de Murmansk.

LE SENAT AMERICAIN DISCUTE LE PROBLEME DE CHAN-TONG

On attend d'un jour à l'autre une explication de Tokio. — Sept sénateurs du parti républicain apportent quatre autres réserves au traité.

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 31. — De nouvelles discussions au sujet de la ligue des nations et de Chan-Tong ont fait ressortir de façon plus précise l'attitude du Sénat sur ces deux questions.

Au cours du débat au sujet de la ligue, sept sénateurs républicains, tous favorables au traité, ont été d'accord sur un groupe défini de modifications dont la teneur offrirait un terme moyen amiable aux deux parties et assurerait l'acceptation du traité par le Sénat.

Au sujet de Chan-Tong, on apprend que très prochainement on saurait les véritables prétentions du Japon et que cela aura pour effet de jeter la lumière sur cette question. On attend donc, avec impatience une déclaration formelle de Tokio.

Pendant toute la journée, les sénateurs ont prononcé beaucoup de paroles au sujet du traité. Deux autres républicains ont causé avec le président Wilson à la Maison Blanche lui ont dit que le traité ne saurait être ratifié sans réserve.

Mais l'incident de la Chambre est la coalition de ces sept sénateurs républicains qui ont avancé un terme moyen à la discussion sur la ligue des nations.

On sait que, pendant plusieurs semaines, les sénateurs du parti républicain qui désiraient voir le traité ratifié tel quel, ont dressé tout un plan de réserve à apporter dont le but était de mieux protéger les intérêts nationaux sans atrophier la vitalité du pacte de la ligue des nations. Le résultat de leur long travail, est ce groupe de quatre réserves au sujet des pouvoirs du congrès en vertu de l'article 10, de la doctrine Monroe, du contrôle national des problèmes domestiques et du droit de se retirer de la ligue.

Cette union des sept peut retenir la balance du pouvoir et entraver ainsi toute tentative de faire des ratifications plus radicales au traité, de même que d'empêcher la ratification du traité sans aucune réserve.

LES NEGRES PROTESTENT CONTRE LES INJUSTICES COMMISES

La ligue des droits égaux de New-York demande au gouverneur Lowden et au maire de Chicago d'être sévères mais d'imposer la loi impartialement. — 32 morts et 18 blessés, hier.

(Dépêche de la Presse Associée)

New York, 31. — La Ligue des droits égaux dont font partie plusieurs milliers de nègres de New-York, a envoyé les deux télégrammes ci-dessous au gouverneur Lowden, de l'Illinois, et au maire Thompson, de Chicago, au sujet de la guerre des races qui sévit dans cette dernière ville :

"Le nombre des morts et des blessés est déjà trop grand à Chicago. Les soldats des deux races devraient prendre la direction de la ville et les révolutionnaires sévèrement punis. La loi devrait être observée et la vie des citoyens sauvegardée. C'est la leçon qu'il faudra apprendre aux deux races, sinon la liberté de nos institutions sera en danger. Actuellement on ne voit qu'un côté de la médaille. Les révolutionnaires blancs semblent seuls avoir la protection des autorités, tandis que la police et les blancs se coalisent pour chasser les nègres. On a même vu le lynchage et l'incendie par malveillance s'acharner sur la race noire. Nous vous demandons d'imposer la loi dans toute sa rigueur pour toutes les races. Ne devons-nous pas attendre de vous que justice égale soit rendue?"

Et voici le télégramme envoyé au maire Thompson :

"Le ressentiment de la part de certains blancs de Chicago, à cause du vote considérable qui a été donné par les nègres pour vous réélire est un des motifs de la guerre de races qui sévit actuellement. Nous sommes étonnés de voir que la police de Chicago semble ostensiblement alliée aux blancs contre les noirs. Il n'est pas juste de désarmer les révolutionnaires nègres et de permettre aux blancs de rester armés. Il n'est pas juste de protéger les blancs dans leur travail et de forcer les nègres de rester chez eux parce qu'ils n'ont pas de protection. Voyez à ce que tous les révolutionnaires soient sous le même pied et que la police n'en épargne aucun. Imposez la loi avec impartialité."

32 MORTS, 18 BLESSES.

Chicago, 31. — La terreur d'une guerre de race a cessé hier soir après quatre journées d'émeutes. Mais des combats ont encore eu lieu, malgré l'intervention de 6,500 soldats et de plusieurs milliers d'hommes de police dans le quartier sud habité par les nègres. Trois nègres ont succombé à leurs blessures aujourd'hui portant la liste officielle des morts à 32 dont 18 nègres. Plus de douze hommes tant de race blanche que de race noire ont été blessés aujourd'hui, au cours des émeutes mais aucune blessure n'est sérieuse.

Dans la basse ville un groupe de blancs a attaqué les nègres et plusieurs ont assailli un nègre qui s'en allait paisiblement à sa demeure alors qu'il revenait de son travail. La police est accourue à son secours et l'a transporté à sa demeure, dans la patrouille.

A la demande du maire, le gouverneur Frank O. Lowden envoya des troupes de par les rues; mais il n'y a pas eu de coups de feu.

Le quartier nègre était plus calme hier soir. La présence des troupes a cal-



**LA VOIX
de son
MAITRE**



Nos Records pour le Mois d'Août

— SONT —

Maintenant en Vente

La nouvelle liste contient un répertoire de records de musique et de chant par des artistes canadiens connus. — Insistez pour vous les avoir.

RECORDS DE 10 POUCES A DOUBLE COTE, 90 SOUS POUR LES DEUX SELECTIONS

- | | | |
|--------|---|--------------------------|
| 216059 | Burmah Moon (Gitz Rice)..... | Geoffrey O'Hara |
| | Doughboy Jack & Doughnut Bill (Gitz Rice)..... | Geoffrey O'Hara |
| | That Tumble Down Shack in Athlone. (valse)..... | W. Eckstein |
| 216060 | Oh? Helen. One Step. (valse)..... | Trio Strand, W. Eckstein |
| | Burmah Moon, Fox Trot..... | Trio Strand, W. Eckstein |
| 216061 | I'm Forever Blowing Bubbles (valse)..... | Trio Strand, W. Eckstein |
| 216062 | Father O'Flynn..... | Ruthven McDonald |
| | Chip of Old Black..... | Ruthven McDonald |
| 216063 | Building for Eternity..... | Ruthven McDonald |
| | In the Shadow of His Wings..... | Ruthven McDonald |
| 263025 | J'Connais Pas Lamour..... | Hector Pellerin |
| | Prenez garde aux Yeux Bleus..... | Hector Pellerin |
| 263026 | Le Père La Victoire..... | C. Dalberty |
| | Because..... | C. Dalberty |

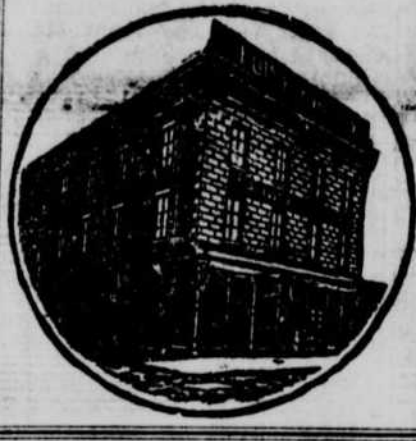
Ces records ou tout autre de votre choix, nous vous invitons à venir les entendre, à notre magasin, où le plus cordial accueil vous attend, que vous achetiez ou non.

VICTROLAS DE 34.00 A 427.00

vendus avec facilité de paiement si désiré

PIQUE-NIQUE ANNUEL

Afin de permettre à notre personnel de participer au pique-nique annuel de la maison, nous prions notre distinguée clientèle de prendre note que notre magasin sera fermé DEMAIN, TOUTE LA JOURNÉE (Samedi, 2 août), si la température le permet.



FOISY FRERES

INCORPORÉE

210-216 Est
RUE STE-CATHERINE

Est 1044 Angle Sangulnet

101-1-P

CANNES

Elles ont traversé les mers avec nos soldats revenus d'Europe, où chacun ou à peu près possède la sienne. La mode est de fait d'origine militaire, puisqu'une canne est un article de l'équipement régulier de tout soldat, officier ou civil. Cette année les verra au Canada dans toute leur popularité.

Cannes, genre
Militaire ou Civil,
A partir de \$2.00.

MAGASIN

FASHION CRAFT CLOTHES

MAX BEAUVIS LIMITÉE
219 rue St. Jacques Montreal

Partie Ouest 463 rue St. Catherine O. 469 St. Catherine E.

101-1-P

mé les frayeurs des nègres et à eu pour effet salutaire de disperser les attroupements de blancs et de noirs. Les contingents étaient bien répartis dans les quartiers des émeutiers et tout alla pour le mieux.

Les épiers en gros se sont cotisés pour envoyer des vivres aux nègres. On a défendu l'entrée du quartier aux blancs et les chauffeurs qui conduisaient les voitures de ravitaillement ont dû s'arrêter à la ligne de démarcation et furent remplacés par des chauffeurs nègres pour empêcher la moindre friction de se produire.

Plusieurs centaines de blancs qui recherchaient quatre nègres qui s'étaient cachés derrière les abattoirs furent dispersés par les soldats. Aujourd'hui c'était jour de paye aux abattoirs mais pas un seul nègre ne se rendit de peur d'être assailli. On compte par milliers les nègres qui ne sont pas allés travailler cette semaine.

Le deuxième incident grave de la journée fut l'acharnement de 400 blancs contre trois nègres qui s'étaient hasardés à l'angle de la 47ème rue et de l'avenue Vincennes. Deux se sont enfuis, mais le troisième fut maltraité. Il n'y eut pas de blessé parmi les blancs.

LE ROYAL-CANADIEN FERA UNE RUDE LUTTE AU LACHINE

LE SHAMROCK EPROUVERA PEUT-ETRE UNE SURPRISE

Le National est de taille à lui disputer le terrain pouce par pouce, demain, à Maisonneuve. — Une autre partie de crosse à 1.30 p.m.

Le National est un train de se régénérer. Sa partie de demain après-midi au terrain de Maisonneuve l'alimentera contre la redoutable équipe des Shamrocks, à 3.30 heures, après la partie de ce soir National II contre le championnat de la ligue Jacques-Cartier, qui commencera à 1.30 p.m.

Il y aura sûrement des surprises et si le Shamrock croit devoir vaincre facilement le National, demain, il se pourrait qu'il soit cruellement désabusé. Il se pourrait qu'il y ait, dans les quartiers généraux des Tricots Verts, demain soir, après la rencontre, des pleurs et des gémissements de dents.

Le National, malgré le deuil cruel qui vient de s'abattre sur lui, n'a pas perdu courage. Sous le choc de la fatalité, il s'est fièrement dressé, et fidèle à sa devise, il s'est uni plus

Le National fera l'impossible non seulement pour vaincre le Shamrock, mais pour l'écraser. La vieille rivalité qui existe entre lui et les Tricots Verts promet de rendre la partie de demain l'une des plus passionnantes et des plus contestées de la saison. Si le National triomphe dans cette joute, il aura une superbe chance de décrocher la première place de la ligue. A tout événement, il luttera en conséquence, et pourvu qu'il ait le support de ses partisans, il vaincra.

Au National, donc, demain.

GROS EVENEMENTS SPORTIFS

A LA PISTE DE MAISONNEUVE
Une double matinée demain et dimanche sous les auspices du Maisonneuve Driving Club.

Les deux matinées de sport, organisées par le Maisonneuve Driving Club, à Maisonneuve, pour samedi et dimanche, les 2 et 3 août, promettent de la haute sensation. Le Matysek, à Baltimore, en septembre, de grandes courses d'automobiles, auxquelles prendront part plusieurs chauffeurs américains et canadiens ; des courses émouvantes en motocy-

programme pour ces deux jours est l'un des plus beaux et des mieux remplis que l'on puisse souhaiter. Les courses de chevaux, les courses d'automobiles, les courses de motocyclettes, les courses à pied, la course spéciale entre un athlète (probablement Edouard Fabre ou Robillard, de l'A.A.R. de la Police), un cheval, un homme et un chien, les courses à plusieurs épreuves au Canada, l'un après l'autre, une automobile, qui sera celle de Joe Dawson, une motocyclette, que montera l'incomparable Jack Lavolette ; une grande exhibition de course sans jockey par Belle Heart, le tour de l'automobile et plusieurs autres tours de force par Wilfrid Cabana, qui rencontrera Anthony Lavolette, où on verra à l'oeuvre Jack Lavolette, sur une spéciale, Moritz Métivier, St-Amour, et plusieurs autres cyclistes américains ; une grande course à pied entre Edouard Fabre et plusieurs autres bons athlètes, M. Duval et M. Desrosiers, pour un enjeu de \$ 500. Voilà en résumé les grandes lignes de cette double matinée, qui conduira des milliers de personnes à l'hippodrome de Maisonneuve demain et après demain. Les promoteurs n'ont rien négligé pour faire plaisir à tout le monde, entr'autres M. Nap. Daoust, président du Maisonneuve Driving Club, dont les efforts convergent à satisfaire ses nombreux patrons.

LES DEUX ASPIRANTS AU CHAMPIONNAT EN PRESENCE

Les Indiens et le Saint-Arsène se préparent avec ardeur à la partie de dimanche prochain, qui décidera du championnat de la première série de la Ligue de la Cité.

Le Indiens et le St-Arsène se préparent avec ardeur à leur grande partie de dimanche pour le championnat de la première série de la ligue de baseball de la Cité. Les deux clubs sont égaux pour les honneurs de la

première moitié de la saison et ils se rencontreront dimanche dans la partie qui décidera lequel sera champion de la première série. Il est extrêmement difficile de dire lequel des deux rivaux triomphera après-demain. Il est vrai que le St-Arsène a battu les Indiens dimanche dernier, mais d'un autre côté, il faut se rappeler que le lanceur Palmer n'est entré dans la boîte qu'à la cinquième manche, alors que la partie était déjà perdue pour les Indiens. Par conséquent, le lanceur dimanche, S'il n'a pu com- mencer la partie dimanche dernier, c'est qu'il se sentait indisposé et pas en état de donner de bons services au club et de se rendre justice à lui-même. Il est cependant en grande forme maintenant, et il sera l'adversaire d'Adrien Généux. Avec ces

Il convient de dire cependant que les St-Arsène ne sont pas des manchots et ils cogneront ferme, si la chose est humainement possible. Billy Innes sera sur le banc pour guider ses hommes et son jugement, sa longue expérience et sa connaissance du jeu aideront certainement son club. La jouée Indiens-St-Arsène provoque un très vif intérêt parmi les fervents du baseball; et l'on prévoit qu'il y aura une foule énorme dimanche au Shamrock pour voir les deux clubs aux prises.

Cette jouée sera précédée d'un rencontre entre le St-Henri et le La Chine qui commenceront la deuxième série. Les deux équipes se sont fort améliorées depuis quelque temps et elle seront en état de donner un très brillante exhibition de baseball.

LA PREMIERE MATINEE

DU PARC DELORIMIER

Le Festival des Sibériens sera inauguré, demain après-midi, avec un gros programme de sport.

Le festival des Sibériens aura donc lieu demain et dimanche à l'hippodrome de Delormier. On assistera à une importante série d'événements sportifs qui devraient faire époque dans nos annales. Les promoteurs n'ont rien ménagé, semble-t-il, pour faire un grand succès de ces après-midis sportifs, et on peut être certain qu'on verra de belles attractions, conduites avec la plus grande im-

Classe ambieur :
Little Rose, A. Chabot ; Sotles Crevier, H. Moody ; Queen of the Patch, James Fraser ; S. O. S., D. Stewart ; Baron Warwick, F. Ross ; Luc R., C. Champagne ; Guy Denis Edmond Lawrence ; Texas Jack, Jos Moreau, Bertina Hal, C. Legault ; Le L. George Laurendeau.

Pour dimanche : un free for all ambieurs ; un free for all trotteurs

Le programme de samedi est l'un des plus importants qui aient encore été présentés à Montréal, au cours de la présente saison. Il y aura une grande partie de baseball entre l'équipe de l'A.A.A. Nationale, recrutée parmi les meilleurs joueurs amateurs de Montréal, et le fort club de St-Jean. Il y aura trois classes de deux jours :

SAMEDI — 5 milles, Solo Stock
maters 3 milles, professionnels
5 milles, Solo, ouverte ; 5 milles, professionnels.

DIMANCHE — 3 milles, Solo
Stock, amateurs ; 5 milles, moto avenue, ouverte ; 5 milles, professionnels ; 5 milles, Solo, ouverte ; amateurs ; 5 milles, moto, ouverte.

chevaux, deux courses d'automobiles de 2 et 3 milles, six courses de bicyclettes de 3, 5 et 10 milles, trois reprises du concours de souève à la corde (tag of war), une lutte limitée à une heure, de courses à pied de 100, 240, 480 verges, un et trois milles, des courses de bicyclettes d'un demi-mille, d'un mille et de trois milles. Voilà donc un superbe programme pour samedi, demain, à Delorimur.

Vu l'extrême rivalité qui animera la plupart des concurrents, les organisateurs tiennent de suite à désigner

sire, pour un pari de cinq cents dollars. La course devra être de dix milles et plus.

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 BASEBALL À VERDUN

0 0 Dimanche après-midi, le club
0 0 Chorrion ira rencontrer le C. P.
0 0 de Verdun dans une grande par-
0 0 tie de baseball qui promet de la

Voici la liste de inscrits ux épreuves au trot et à l'ambie :

Classe de trotteurs "free-for-all"

Philipp Ha Ha, A. Robillard ; Colerette, A. Chevalier ; The Futurity, Félix St-Vincent ; Cecilianete, O.

Martineau ; Bons, Albert Sevigny ; Robert Craig, J. Mitchell.

Classe nommée, trotteurs :

Anamite, J. Mitchell ; Ross Axworthy, H. Dubuc ; McCash, J. Charrette ; McCase, J. Laurente ; Grant McKinney, Ad. Moreau ; Pitt Mo-

Il y aura de la sensation, dimanche prochain, dans la Ligue Nationale Indépendante, au terrain du National, lorsque les quatre équipes du circuit Jollivet s'affronteront dans l'ordre suivant pour se livrer deux duels excessivement contestés :

Il est reconnu que le Royal-Canadien avec l'acquisition d'Henri Clément, l'ex-étoile du Crescent, et d'Emilien Morin, l'ancien receveur de la Ligue Inter-

La finale entre le Métropole et le Crescent sera un autre régal. Les champions de la première série sont aigris de leur échec de dimanche dernier aux mains du Lachine par la faible marge d'un point, et le Crescent aura fort à faire pour prendre leur mesure. Ce sera un grand match.

POSITION DES CLUBS			
	G.	P.	P.C.
Baltimore	68	28	.708
Toronto	63	34	.660
Buffalo	52	44	.542

LIGUE NATIONALE

A Cincinnati :

Première partie

Boston	000000000—	0	3	0
Cincinnati	0020021x—	5	9	1

Paroissial pour un enjeu de \$25 à \$100.
La même offre s'adresse au St-Denis. Le Verdun voudrait jouer avec les Iroquois de Caughnawaga, le 10 août, à Verdun. Inf. M. O. Hébert, 1210 rue Ethel, Verdun.

New-York	401000000	-5	10	1
Pittsburg	000001010	-2	6	0

A Chicago :
La joute Brooklyn-Chicago a été remise à cause de la pluie.

POSITION DES CLUBS.

Boston	21	51	.376
St-Louis	30	51	.370
Philadelphie	28	51	.354

LIGUE AMERICAINE

C. P. ST-ZOTIQUE vs.

A New-York :
Chicago . . . 220100110—7 13 1
New-York . . . 200000000—2 5 1
Kerr et Schalk ; Shore, Smallwood
et Hannah.

POSITION DES CLUBS			
	G.	P.	P.C.
Chicago	57	32	.640
Cleveland	50	38	.568
	40	46	.557

**METROPOLE ET LACHINE
PRATIQUERONT, CE SOIR**

0 dent à ces pratiques. 0
0 St-Laurent . . .1002003001— 7 5
0 St-J-Berehman 0220010014—10 9
0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
—◆◆◆—
BELK TOUTJOURS

toires. Premièrement, il a sacré par défaut, le Parc Amherst, qui a brillé par son absence, il a ensuite écrasé le St-Arsène par le score mentionné plus haut.

Le club Elk a joué une partie de

3 août, à 3 heures, le club recevra la visite du fameux Prince Albert au Parc du Grand-Tronc. Les amis de l'Elk devraient être là pour l'aider à remporter une autre victoire.

Le club Elk lance un défi aux clubs honneur de la partie, mais Benjamin s'est montré bien supérieur à son adversaire ; de plus, il a été l'étoile de la partie en enregistrant un homerun à la quatrième manche ce qui lui donne deux points à son club et l'a

Inf. : Joseph Galarneau, gérant,
186, rue Richardson, Pointe Saint-
Charles, téléphone le jour, Victoria
480.

PARC DOMINION

Toute cette semaine

PIQUE-NIQUE DES FACTEURS

Attraction spéciale gratuite

LE QUATUOR MONTREALAIS

chantera tous les jours avec la fanfare **VANDER MEERSCHEN.**

Admission au Parc, 10c.

Doivent venir le 8 août

SOUSA

ET SA FANFARE

97-5-A

Score par innings :
Varennes 00012200x — 5
Tétraultville 200000000 — 2
Equipe du Varennes: F. Bénéard,
p., A. Provost, c., P. Degueis, lb., A.
Charbonneau, 2b., L. Courtemanche,
3b., F. Viau, ss., F. Charbonneau, lf.,
R. Hébert, c.f., Ad. Provost, r.f.
Substituts, Z. Petit et R. Malo.
Arbitres, Rév. Thaddens et Lamou-
reux.

STE-ROSE BAT LE CARTIERVILLE

Le Ste-Rose a encore une nouvelle victoire à son crédit. Dans une partie des plus intéressantes et chaudement contestée le Ste-Rose l'emporta sur le Cartierville par un score de 7 à 5. Aucune discussion de la part des deux clubs sur la décision des arbitres, et les vainqueurs rendent aux vaincus l'hommage dû à un club de vrais sportsmen.

La partie de dimanche prochain promet d'être des plus belles. Le National de Montréal devant nous rendre visite. Le Ste-Rose sera au grand complet et promet de faire bonne figure.

A LACHINE

Dimanche après-midi, le White Sox se rencontrera avec le club Arrow A.A.A., ce dernier n'a subi aucune défaite cette saison, mais le White Sox fera tout son possible pour vaincre. La batterie du White Sox se composera de Belanger et Demaine comme receveurs et St-Amour, Yvon et Elton comme lanceurs. La partie commencera à 3 heures.

Le White Sox aimerait à arranger une partie avec les clubs suivants: C. P. Verdun, Impérial, Ste-Clotilde et le Cardinal Sr. Inf. Lucien Berthiaume, 470 St-Joseph. Tél. 680 Lachine.

VICTOIRE DU CHEVROLET

Valleyfield, 30. — Dimanche dernier, le Chevrolet de Valleyfield, a défait le St-Louis II par le score de 8 à 2, dans 5 innings de jeu. Le lanceur Omer Poirier a été invincible en retirant 10 frappeurs au bâton. Samedi le Chevrolet recevra la visite du Salaberry II.

Noms des vainqueurs: Oscar Latour, Omer Poirier, Armand Beaulieu, Emile Villeneuve, Samuel Thivierge, Roméo Emond Robert Lariv, Raoul Dion, Wellie Daoust; substituts: Arthur Gagné, Wilfrid de Rentgenyiv.

Le Chevrolet lance un défi à tout club de 14 à 16 ans. Le Canadien d'Hotchelara préfère. Pour informations: Adolard Lalonde, Bellefleur, Valleyfield, P.Q. Boite 56. Arbitre, Eugène Daignault.

LE GRAND CIRCUIT

Columbus, Ohio, 31 — Les courses d'aujourd'hui ont été remises à cause de la pluie. Le programme d'aujourd'hui sera donné demain et celui de vendredi sera couru samedi, une date ouverte.

1000

LA POLICE DE LONDRES S'EST MISE EN GREVE, HIER SOIR

La grève est faite pour protester contre un projet de loi du gouvernement qui veut empêcher les agents de police de s'affilier aux unions ouvrières — La proclamation du secrétaire.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 31 — La police de Londres a déclaré la grève, ce soir.

La police s'était mise en grève au mois d'août l'an dernier sur une question de salaires. Pendant les jours qui dura la dernière grève, il y eut beaucoup de désordre. Les agents obtinrent leur augmentation et ils retourneront à leur poste après trois jours de chômage.

Londres, 31 — La police de Londres a décidé de faire immédiatement la grève, ce soir, à des assemblées qui eurent lieu dans différents endroits. Les grévistes de la police se portent contre le projet de loi qui est sur le tapis de la Chambre au sujet de la réorganisation du service de la sûreté qui pourvoit à l'organisation d'une union de la police, mais en défend l'affiliation aux unions ouvrières et qui défend aussi aux agents de police de se mettre en grève, pour aucune raison. De lourdes pénalités sont imposées en cas d'infractions de cette dernière clause.

Le secrétaire Hays, de l'union nationale de la police et des agents de la prison, a publié une proclamation au nom du comité exécutif décidant la grève immédiatement de tous les agents de police du Royaume et faisant appel à tous les ouvriers syndiqués "de seconder leurs efforts dans le plus court délai."

L'union des agents de police et de la prison considère le projet de loi comme une attaque contre les agents eux-mêmes, mais aussi contre tous les intérêts ouvriers.

L'appel à ces derniers commence ainsi :

"Le gouvernement a osé persister dans une tentative de se servir de la machine politique pour détruire notre droit incontestable de nous organiser pour la protection légale de nos propres intérêts."

La proclamation explique ensuite que l'union est le seul moyen pour les agents de sauvegarder leur liberté de citoyens gagnée à si haut prix, et elle continue ainsi : "L'adoption du projet de loi de la police veut dire la destruction totale de notre union que le premier ministre a entièrement reconnue le 31 août 1918, et ensuite Lord Cave, au nom du gouvernement le 12 septembre de la même année."

La proclamation annonce que tous les membres de l'union doivent abandonner leur poste immédiatement jusqu'à ce que "l'injustice grossière que leur fait le projet de loi de la police soit remédiée et que l'union soit pleinement et franchement reconnue."

LE CONSEIL SUPREME DISCUTE AVEC LES PETITES NATIONS

On a encore beaucoup à faire avec la Pologne, la Bulgarie, la Serbie et la Hongrie.

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 31. — La commission des affaires polonaises est à dresser une constitution pour la Galicie qui sera soumise prochainement au conseil suprême.

L'intention de la commission est de recommander que la Galicie soit soumise à la Pologne, mais avec le droit de voir à l'administration intérieure du pays par elle-même, avec des pouvoirs très étendus.

LA FRONTIERE BULGARE

Paris, 31. — Le conseil suprême a discuté de nouveau la question des frontières bulgares aujourd'hui, mais n'en est venue à aucune décision. Le conseil a reçu un rapport de la commission militaire de Versailles sur l'état de choses à Dantzig et Memel. Il fut décidé de ne pas envoyer de renforts à Dantzig; quant au rapport sur Memel, il fut référé à la commission de la Baltique.

Le conseil accordera la requête du gouvernement suédois de l'entendre au sujet de la possession des îles d'Åland.

LA REVISION DU TRAITE DE 1839

Paris, 31. — Lundi prochain, la Belgique présentera, devant la commission des Quatorze, la question de la révision du traité de 1839 par lequel l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie lui garantissent sa neutralité.

Cette commission est composée de deux délégués de cinq des plus grandes puissances et deux délégués chacune, pour la Belgique et la Hollande.

La Belgique, dans le rapport qu'elle va soumettre, ne cherche pas à tendre son territoire, mais demande qu'elle soit placée dans une position telle que, si l'agression allemande de 1914 se répète, elle soit capable de se défendre elle-même sur la Meuse et la Scheldt, au lieu de n'avoir que l'Yser.

Elle n'insiste pas sur l'abandon du débouché de Limbourg, sur Liège ni sur celui de la rive gauche de la Scheldt sur Anvers, mais elle veut des garanties, en cas d'une autre invasion par le nord, pour que Limbourg soit bien défendue, pour protéger ainsi Liège et permettre aux armées belges de se concentrer derrière la Meuse.

Au sujet de la Scheldt, la Belgique désire libre passage sur cette rivière en temps de paix et en temps de guerre.

La Belgique veut aussi avoir l'assurance que la défense d'Anvers et de la Scheldt ne sera pas neutralisée par le fait qu'elle ne possède pas la rive gauche de la Scheldt.

LA POLOGNE ET LA TCHECO-SLOVACHIE

Paris, 31. — La Pologne et la Tchéco-Slovachie sont incapables de s'entendre au sujet de la possession de la région du Tschén et le conseil suprême serait probablement forcé de décider de l'avenir de ce territoire si disputé, soit en référant la question à un vote populaire, soit en donnant gain de cause à la Pologne, puisque les Polonais sont en beaucoup plus grand nombre que les Tchéco-Slovaques, quoique les différences de religion puissent être un gros empêchement au referendum.

LA SERBIE, LA BULGARIE ET LA HONGRIE

Les Serbes croient que le conseil suprême est prêt à laisser les Bulgares s'esquiver en ne leur faisant payer que deux petites indemnités et semblent mal à l'aise au sujet de la position américaine sur les frontières bulgares. Les Serbes ont donc fait appel au conseil pour discuter avec lui des clauses économiques et politiques du traité bulgare.

POUR L'OUVERTURE DE LA RUE MAIN, A MAISONNEUVE

Permission à cet effet sera demandée par le département en loi à la Commission des Chemins de fer et à la Commission des Utilités Publiques. — Effacement de lignes homologuées. — Cession d'une rue.

La commission administrative a donné instruction au département en loi de demander à la commission des Chemins de fer l'autorisation d'ouvrir l'avenue Haig (anciennement Main), quartier Mercier-Maisonnette, à travers la voie du "Canadien National Railway".

Elle a aussi donné instruction au département en loi de demander à la commission des Utilités Publiques de Québec, d'ouvrir la même rue à travers le terrain occupé par les voies du "Montréal Terminal Railway" qui est opérée par la compagnie des Trains de Montréal.

Instruction a également été donnée au département en loi de prendre les mesures nécessaires pour faire effacer les lignes homologuées qui ont été établies le 2 mai 1879 pour le prolongement de la rue Amy entre les rues Papineau et Delormier.

On a voté un crédit de \$380 pour

L'AVEU MET FIN A UNE ACCUSATION SENSATIONNELLE

Gianetti s'avoue coupable d'avoir signé un cautionnement en faussant la signature d'un autre.

Gabriele alias King Gianetti a causé toute une sensation en Cour des sessions spéciales, hier, lorsqu'il s'est avoué coupable d'avoir signé un faux cautionnement en se servant du nom de Pellegrino Del Sole, un riche citoyen de la colonie italienne.

Gianetti est passible de 7 ans de prison, il recevra sa sentence le 13 août prochain.

Cette accusation est très grave et l'on croyait généralement que l'accusé essayait de se disculper jusqu'à la dernière minute.

Gianetti doit aussi répondre à 3 autres accusations concernant cette affaire de faux cautionnement.

Il nie ces dernières accusations. A l'aide du faux cautionnement que Gianetti avait obtenu, cet individu soupçonné d'être un cambrioleur dangereux.

M. Peter Bercevitich, C.R., occupait pour la poursuite.

LE TROISIEME PIQUE-NIQUE DE LA VILLE

Quinze mille personnes à l'île Ste-Hélène. — Le quatrième pique-nique aura lieu mercredi, le 6 août.

Le troisième pique-nique à l'île Ste-Hélène organisé par le Service de Santé, section des terrains de jeux, a eu lieu hier par une température idéale. Il y avait foule nombreuse, environ quinze mille personnes, qui passeront une journée des plus agréables sous les frais ombrages de l'île à écouter la musique de l'orchestre Blaz, ou à assister aux sports et aux jeux des milliers de concurrents qui se disputaient les prix.

Avant les courses, il y eut deux fort jolies exhibitions de gymnastique, données par les garçons et les fillettes du Parc Lafontaine.

Les fillettes, sous la direction de Mademoiselle Laurendeau et de ses

3 "LEADERS" LES BIERES PORTERS ET EXTRACT DE MALT DOW

Le professeur Vézina qui enseigne la gymnastique au Parc Lafontaine, côté des garçons, dirigeait la démonstration qui obtint un franc succès. La séance se termina par un tour d'équilibre donné par un bébé de 15 mois, fils du professeur. Treize prix de gymnastique furent distribués.

PROGRAMME ET RESULTAT DES COURSES

Le pique-nique était dirigé par les employés des terrains de jeux, ayant à leur tête le Dr J. P. Gauthier; M. Racicot agissait comme juge des départs. Les juges à l'arrivée étaient: MM. J. N. Kirkman, A. Brouillette, A. Giroux, W. Laforte.

LES VAINQUEURS

1ère course: 1. L. Fanelard, 2. G. Fréchette, 3. A. Lemieux, 4. G. Laforte.

2ème course: 1. E. Lavoie, 2. L. Houle, 3. G. Corbeil, 4. C. Gamache.

3ème course: 1. G. Ray, 2. M. Desjardins, 3. Y. Fautoux, 4. A. Quévillon.

4ème course: 1. J. Chalfoux, 2. G. Chartrand, 3. S. Laliberté, 4. C. Hurteau.

5ème course: 1. Lucia Guilbault, 2. Gilbert Roy, 3. Emile Blodreau, 4. Adrienne Brisebois.

6ème course: 1. R. Renaud, 2. Eva Corbeil, 3. M. Coulombe, 4. Yvonne Pelosse.

7ème course: 1. G. Hurst, 2. E. Dusseault, 3. Alice Foisy, 4. Yvonne Bouchard.

8ème course: 1. France Jarry, 2. Laurette Godin, 3. Isola Lavoie, 4. Flora Brisebois.

9ème course: 1. Laura Raymond, 2. Germaine Roch, 3. Laurette Daigne, 4. M. Moreau.

10ème course: 1. Juliette Lavoie, 2. Laurette Chartrand, 3. M. Poupart, 4. Blanche Pelosse.

11ème course: 1. René Ducloux, 2. P. Boyer, 3. R. Lafrance, 4. Rosario Mireau.

12ème course: 1. M. Lamarre, 2. Paul Corbeil, 3. M. Lapierre, 4. R. Renaud.

13ème course: 1. G. Beauchamp, 2. P. Poupart, 3. E. Boyer, 4. R. Paul.

14ème course: 1. Aurélie Matte, 2. D. Laporte, 3. Octave Lemieux, 4. P. Poupart.

15ème course: 1. Gilbert Tremblay, 2. René Richard, 3. Roger Charbonneau, 4. Stanley Rookyard.

16ème course: 1. Paul St-Père, 2. Alfred Alexandre, 3. Jean Sabat, 4. Armand Gamache.

17ème course: 1. Lucien Corbeil, 2. Albert Cloutier, 3. P. Emile Gendron, 4. Gaston Laporte.

18ème course: 1. Lucien Gauthier, 2. Henri Corbeil, 3. Henri Madden, 4. A. Poupart.

19ème course: 1. Léopold Prévost, 2. Paul Savaria, 3. Georges Robillard, 4. E. St-Jacques.

20ème course: 1. Jean Trudel, 2. Henri Savaria, 3. Romeo Montpetit, 4. Henri Clément.

Concours pour dames: Madame Joseph Dittie.

Concours pour demoiselles: Mlle Dolores Fournier.

ECHOS DU PIQUE-NIQUE

Le Dr Gauthier a annoncé le programme suivant pour le mois d'août: Mercredi, le 6, pique-nique à l'île Ste-Hélène.

Mercredi, le 13, fête champêtre au Parc Lafontaine, sous les auspices du Bureau des Administrateurs de la Cité.

Mercredi, le 20, pique-nique à l'île Ste-Hélène, donné par les enfants du Parc Richmond, sous les auspices de l'échevin Anshon.

Madame Alice Hyde a donné comme prix de callisthénie, une très jolie poupée dante que fut gagnée par Mlle Hillman.

M. Normand rayonne de plaisir ces jours-ci: les pique-niques sont très populaires, et la ville peinture toutes ses bâtisses avec des couleurs vives qui contrastent avec les vieux tons salis que les habitants de l'île connaissent depuis vingt ans.

En cette époque lointaine — c'était en 1715 — l'Etat cherchait de l'argent. M. le duc de Neailles, président du conseil des finances et homme fort avisé, conçut une idée simple: retourner lesdites poches, connaître la source exacte des écarts qui les alourdissaient et — si elle était plus que suspecte — les faire diligemment rentrer au Trésor.

L'antique coutume d'être jugé par ses pairs et de ne point faire appel aux incompétences n'était pas abolie. Il chargea de cette opération délicate MM. Paris, lesquels étaient des financiers idoines, avisés — et honnêtes.

Parmi les nouveaux riches, cette mesure — excusez la vulgarité de l'expression — tomba comme une pierre dans la mare trouble où s'agitaient les grenouilles.

La "chambre de justice", il faut le dire, agit incontinent à la manière forte et ses enquêtes maquèrent de discrétion. Les "grands" et les "petits" qui s'étaient battus pour le Roi marquèrent une étonnante aversion à l'égard des profiteurs de l'arrière-pensée, un tremblement convulsif gita tous les membres de cette corporation dorée, car Turcaret et Mordor savaient bien que leur luxe inopprun et leur insolence certaine ne leur avaient créés des amis qu'en proportion médiocre.

Notre dette était de trois milliards et demi. La commission chargée d'examiner les gains, après avoir sondé les poches de ces messieurs et examiné leurs comptes, estima que 4,410 d'entre eux devaient "rendre gorge", dans la proportion de 219,478,391 livres.

Ce fut un scandale.

Les condamnations à la prison, au carcan et même à la mort pullulèrent: les notaires qui ne déclaraient point les fonds des traitants qu'ils tenaient en dépôt furent incarcérés. En avril 1710, un homme d'affaires du Marais s'ouvrit le ventre parce qu'il était cité à la chambre de justice; en septembre de la même année, le traitant Gruet,

condamné au pilori, chercha à se pendre dans sa prison. Au mois d'octobre suivant, l'abbé de Brancaccio, qui craignait des questions désobligeantes sur l'origine de ses 30,000 livres de rentes, prit le parti de Gribouille qui voulait éviter la pluie, et se jeta définitivement dans les eaux de la Seine; le receveur des francs-fiefs du duc d'Orléans, régent de France, ayant reçu l'ordre de rendre ses comptes à la chambre de justice alla chercher lui-même la vérité au fond de son puits, dans lequel il crut devoir se précipiter en un élan désordonné. On vit l'agent d'affaires Le Normand — convaincu de faux — exhiber par son gendrier qui le laissait souffler pour quelques sols; et M. Parapel, trésorier de la gendarmerie — le gendarmier — condamné à la détention perpétuelle...

On pourrait multiplier les exemples; mais tout non propre ne serait pas bon à prononcer, car parmi ces condamnations, il est équitable de reconnaître que plusieurs furent injustes. Le Régent lui-même le comprit en faisant Samuel Bernard, désigné à la vindicte populaire pour son immense fortune, laquelle était de source honorable.

Et puis... et puis... en tous temps, hélas! la justice est quelquefois un peu claudicante et myope au ne manque point de certaines complaisances. La création de la chambre de justice était en soi une mesure excellente, mais bien des hommes en déformèrent les vues. Certains traitants, qui assurément étaient honnêtes — tout arrivés — se virent violemment condamnés, tandis que d'autres plus habiles — et certainement plus riches — glissèrent à travers des mailles du filet comme de prestes anguilles; car en ce temps-là — je répète qu'il est loin de nous — on trouvait en haut lieu quelques aigrefins bien en place et très disposés, pour quelque discret pot-de-vin, à faire "recruser" les amendes.

C'est ainsi qu'en janvier 1717, un partisan taxé à 1200,000 livres de "débours" reçut d'un homme en place l'offre de le tirer d'affaire à 300,000 livres.

Hélas! lui répondit-il, vous arrivez trop tard, monsieur, je viens de faire marché avec madame... pour 150,000 livres.

Bref, comme toute invention humaine est rapidement dérivée de son cours par la duplicité des hommes, la chambre de justice jouissant d'une "mauvaise presse" — peut-être parce qu'elle taquinait trop de consciences — ne vécut que deux ans, et le duc de Noailles, effrayé des protestations, la dut dissoudre avec regret, en mars 1717, n'ayant tiré de cette opération qu'environ cent millions de livres.

Cette "chute" nous permet de constater avec mélancolie que les concussionnaires ont — sans jeu de mots — du vi-argent dans les veines et qu'il est malaisé de les atteindre. Mais... tout de même... avouons que le principe de la chambre de justice eut du bon et que nos rois, en temps de crise, cherchaient à "taxer" les vendeurs du Temple, bien plutôt qu'à pressurer les humbles.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. LaPointe est le Gérant-général, au bureau, Numéro 73, rue Saint-Jacques.

Magasin Tooke du bas de la ville, 245 rue St-Jacques.

Magnifiques Chapeaux de Paille

en bas du prix du gros actuel



Au magasin Tooke du bas de la ville seulement

Ecoulement de tous nos splendides chapeaux de paille, dernier modèle, vendredi et samedi, en bas du prix du gros actuel — nous avons surmonté la disette en fait de chapeaux de paille — comme autrefois en fait d'habits pure laine.

Chapeaux de paille de \$2.50 pour \$1.75.

Chapeaux de paille de \$3.50 pour \$2.50.

Chapeaux de paille de \$4.50 pour \$3.25.

R. J. TOOKE

Nouveau magasin du bas de la ville de

245 St-Jacques,

près du carré Victoria.

101-1-P 3

LA GREVE EST FINIE A CHICAGO

(Dépêche de la Presse Associée)

Chicago, 31. — Les 15,000 employés de tramways de Chicago se sont remis au travail et le trafic a repris comme d'habitude.

Le vote pour l'acceptation des conditions de règlement sera pris demain par referendum.

COMMENT ON TRAITAIT JADIS LES ACCAPAREURS

Le "Gauleois" de Paris, publie l'intéressant article qui suit de M. André de Maricourt:

Il advint jadis — à Dieu ne plaise que nous connaissions pareils temps — qu'à la suite de grandes guerres et de grandes perturbations, les caisses de l'Etat se trouvèrent vides, tandis que, par un fâcheux hasard, sans doute, les poches de certains traitants et "fournisseurs" se trouvaient pleines.

En cette époque lointaine — c'était en 1715 — l'Etat cherchait de l'argent. M. le duc de Neailles, président du conseil des finances et homme fort avisé, conçut une idée simple: retourner lesdites poches, connaître la source exacte des écarts qui les alourdissaient et — si elle était plus que suspecte — les faire diligemment rentrer au Trésor.

L'antique coutume d'être jugé par ses pairs et de ne point faire appel aux incompétences n'était pas abolie. Il chargea de cette opération délicate MM. Paris, lesquels étaient des financiers idoines, avisés — et honnêtes.

Parmi les nouveaux riches, cette mesure — excusez la vulgarité de l'expression — tomba comme une pierre dans la mare trouble où s'agitaient les grenouilles.

La "chambre de justice", il faut le dire, agit incontinent à la manière forte et ses enquêtes maquèrent de discrétion. Les "grands" et les "petits" qui s'étaient battus pour le Roi marquèrent une étonnante aversion à l'égard des profiteurs de l'arrière-pensée, un tremblement convulsif gita tous les membres de cette corporation dorée, car Turcaret et Mordor savaient bien que leur luxe inopprun et leur insolence certaine ne leur avaient créés des amis qu'en proportion médiocre.

Notre dette était de trois milliards et demi. La commission chargée d'examiner les gains, après avoir sondé les poches de ces messieurs et examiné leurs comptes, estima que 4,410 d'entre eux devaient "rendre gorge", dans la proportion de 219,478,391 livres.

Ce fut un scandale.

Les condamnations à la prison, au carcan et même à la mort pullulèrent: les notaires qui ne déclaraient point les fonds des traitants qu'ils tenaient en dépôt furent incarcérés. En avril 1710, un homme d'affaires du Marais s'ouvrit le ventre parce qu'il était cité à la chambre de justice; en septembre de la même année, le traitant Gruet,

LES OUVRIERS POUR L'ABOLITION DES QUARTIERS ECHEVINAUX

Ils en font un article de leur constitution qu'ils revisent hier soir au Conseil des Métiers et du Travail. — L'enseignement de l'histoire militaire dans nos écoles.

La séance du Conseil des Métiers et du Travail, tenue hier soir, sous la présidence de M. J. T. Foster, aux quartiers-généraux de la rue Ontario, a été exclusivement consacrée à la révision de la constitution. Les différents articles soumis à la discussion des délégués dans le chapitre étudié: Déclaration de principes, ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

Nous procédons à l'élaboration.

L'article 2, tel qu'amendé, se lit ainsi: La journée légale de travail ne devra pas comprendre plus de 8 heures, ni la semaine de travail plus de 6 jours.

L'article 3: Le terme "par le gouvernement" y est ajouté. L'inspection sanitaire par le gouvernement de fabriques, mines, logements et toutes autres places où le travail est fait.

L'article 4: Abolition du système des contrats pour toutes les utilités publiques.

Articles 5: Minimum de salaire basé sur les conditions locales.

Article 6: Exploitation par le peuple et pour le peuple de toutes les utilités publiques.

Article 7: Taxe unique. L'expression "taxe simple" ayant été trouvée implicite.

Article 8: Abolition du Sénat et du Conseil Législatif.

Article 11: Abolition du travail des enfants au-dessous de 16 ans dans toutes les industries. Cet amendement adopté après une longue discussion, change l'article initial ainsi conçu: abolition du travail des enfants, etc.

... et des femmes dans toutes les industries considérées dangereuses. Ce dernier élément est renvoyé à un article spécial.

Article 13: Réglementation des différends ouvriers par voie d'arbitrage volontaire.

Article 14: — Vote obligatoire par représentation proportionnelle.

Article 15: — Abolition de quartiers municipaux. On désire que les écoles soient élargies par le peuple au scrutin de liste.

Article 16: — Législation directe par l'initiative du referendum et le

rappel. A remarquer l'addition du mot "rappel".

Article 17. — Complètement amendé et remplacé par l'article 2 des "Règlements et constitution du parti ouvrier de la Province" qui se lit de la façon suivante: "Suppression du travail des prisons et des écoles industrielles qui font concurrence au travail de la main-d'œuvre compétente d'union en offrant leurs produits sur le marché".

Article 18. — Obtention d'un salaire identique pour un même travail exécuté par l'un ou l'autre sexe. Et la reconnaissance des droits politiques et civils pour l'un ou l'autre sexe et l'abolition de toutes lois incriminant la femme.

A la suggestion de plusieurs délégués le dernier membre de phrase: "l'abolition de toutes lois incriminant la femme" est supprimé.

L'article 19, après l'amendement de M. Gustave Francé est ainsi conçu: Responsabilité patronale dans tous les accidents et maladies industrielles sous le contrôle du gouvernement.

L'article 20 fut le plus scrupuleusement discuté. Il est ainsi présenté: L'abolition de tout entraînement et d'enseignement d'histoire militaire et d'idéals de guerre dans les écoles et collèges.

Quelques délégués le trouvent irréprochable. Il n'en est pas ainsi de la majorité, dont le président Foster et le délégué Girard tout particulièrement, qui veulent le retranchement de l'expression "et enseignement d'histoire militaire".

Que nous importe l'histoire? disent quelques-uns. Son enseignement est une incitation au militarisme dont elle magnifie le héros et la grandeur.

La plupart ne l'entendent pas ainsi et en dépit d'une petite mais tenace opposition, l'article est amendé de cette façon: "L'abolition de tout entraînement militaire et d'enseignement d'idéals de guerre dans les écoles et les collèges."

L'enseignement de l'histoire dans nos institutions est gardé.

En raison de l'heure avancée, la séance est ensuite levée.

L'ATTITUDE DU SENAT SUR LA QUESTION DE LA PROHIBITION

L'hon. sénateur Fowler déclare que le bill de prohibition a été rejeté au Sénat parce que la population canadienne était contre.

L'hon. Georges W. Fowler, représentant la division Kings-Albert, N.-B., au sénat vient de donner quelques détails intéressants sur l'attitude qu'il a prise la Chambre haute sur la question de prohibition. M. Fowler était de passage en ville, hier.

Le sénateur Fowler se dit personnellement en faveur de la prohibition, mais il s'est opposé au bill parce que le peuple était contre. "C'est simplement une campagne organisée par une minorité turbulente, qui mesure le monde d'après ses propres principes et

Le Canada

MONTREAL, Vendredi, 1er Août 1919.

Le Nouvel Unionisme

Tout un groupe de conservateurs s'inquiète de voir M. Borden établir en permanence l'unionisme et renier ainsi les traditions du vieux parti.

Ce groupe est recruté naturellement en majeure partie parmi ceux que l'unionisme a écartés du pouvoir pour faire place à de nouveaux venus.

Mais il a également des adeptes parmi ceux qui ont cru en l'unionisme pendant la guerre, mais qui sont d'avis que maintenant son utilité a cessé.

Et certains journaux conservateurs posent carrément la question : "D'où est venue la combinaison qui veut faire durer l'unionisme en permanence, alors qu'il n'avait été formé en apparence que pour la période de guerre et de démobilisation ?"

De toute façon et quoi qu'il arrive de ces querelles de famille auxquelles nous n'avons rien à voir, il est très certain que l'on doit établir une distinction entre l'unionisme pendant la guerre et l'unionisme actuel.

La coalition formée en 1917, sous le prétexte commode de patriotisme et de la nécessité de notre participation, a dû son principal succès à la loi Meighen qui a établi un mode électoral de privilégiés recrutés parmi les partisans mêmes du gouvernement.

Mais cet unionisme de guerre avait su aussi s'assurer l'appui de maints libéraux très sincères et qui croyaient cette combinaison essentielle à la bonne poursuite de la guerre.

L'unionisme de paix, au contraire, celui que M. Borden est maintenant à constituer n'a rien de commun avec l'autre que le désir de se maintenir au pouvoir à tout prix.

Il y a un bon nombre de libéraux qui ont cru honnêtement à la coalition de 1917 et qui combattent avec force celle d'aujourd'hui ; d'autant plus que la faillite lamentable de la combinaison éclate maintenant à leurs yeux.

Ces libéraux suivront avec intérêt les séances de la grande convention de la semaine prochaine ; et ils pourront peser le programme qu'adopteront nos chefs en cette occasion.

En perdant le prétexte de guerre et les avantages électoraux de la loi Meighen, M. Borden a perdu ses deux atouts : celui qui servait auprès d'une classe d'électeurs honnêtes mais qu'il a réussi à duper, et celui qui lui a permis de limiter le vote à sa guise.

Le nouvel unionisme se présente donc privé des ressources de l'ancien et sous son vrai jour : il est facile de lui prédire une existence éphémère qui s'évanouira au premier souffle.

Les Touristes dans la Province

On note avec plaisir le grand nombre de touristes qui parcourent la province de Québec cet été ; et de fait nos convois de chemins de fer et nos bateaux de rivières sont absolument bondés de visiteurs.

Les plus fortunés et ceux dont le passage laisse encore la trace la plus tangible parmi nous sont ceux qui nous visitent en automobile et qui se prévalent ainsi de l'avantage exceptionnel de nos bonnes routes.

On sait toute l'attention que le gouvernement Gouin a portée à l'amélioration, et on pourrait même dire à la création, de nos routes.

Ce service pour lequel on dépensait à peine une dizaine de mille dollars quand il est venu au pouvoir en 1905, a coûté depuis l'institution des lois de bons chemins de 1911-12 plus de vingt millions.

Cette politique a doté notre province d'un excellent système de routes qui se développent chaque année et que le gouvernement Gouin entretient à leur degré d'excellence première.

Le but initial de la politique des bonnes routes était : l'amélioration de la voirie au point de vue agricole et dans l'intérêt des cultivateurs tout d'abord.

Cela signifiait, dans chaque endroit, l'amélioration en premier lieu de la route principale conduisant à l'église, à la gare du chemin de fer, au quai, à la fabrique de produits laitiers.

C'est ce que nos habitants ont bien compris et c'est ce qui s'est fait partout où l'on a voulu profiter des avantages offerts par le gouvernement.

Tous les tronçons ont servi les besoins les plus pressants de l'agriculture dans chaque endroit.

Ils ont aussi servi de point de comparaison entre les bons et les mauvais chemins. Et d'année en année, les tronçons se sont allongés jusqu'à ce qu'ils se réunissent pour former les belles artères que nous admirons maintenant dans certaines régions et qui contribuent au bien-être et à la richesse des cultivateurs qui les habitent.

On peut donc véritablement dire que le système qui a permis d'arriver à de pareils résultats est celui qui convenait le mieux, parce que dans l'ensemble il est un succès complet.

Mais en même temps que cette politique permettait la communication facile d'un village à l'autre et l'écoulement des produits agricoles, on a aussi construit un système développant des routes conduisant aux frontières et traversant la province en différents sens ; et ce sont ces dernières qui nous valent maintenant la visite fructueuse des touristes américains.

Il est indiscutable que, au point de vue de la voirie rurale, la province de Québec est à la tête de la Confédération et qu'elle pourrait avantageusement servir d'exemple aux provinces sœurs. Ceci n'est pas de la vantardise. Nos compatriotes de langue anglaise sont les premiers à le reconnaître et ils en font l'aveu en toute franchise.

Pour faire des ouvriers instruits et intelligents

Le gouvernement de Québec vient de nommer M. A. L. Caron président de l'école technique de Montréal ; et nous félicitons, l'autre jour, le nouveau titulaire.

C'est le moment de se rappeler toute l'importance de cet enseignement technique, créé dans la province par sir Lomer Gouin et qui a donné jusqu'ici de si brillants résultats.

A son avènement, en 1905, le premier ministre avait promis : "Il nous faut sans retard relever le prestige des carrières usuelles en aidant la création d'écoles techniques."

En 1907 on adopta deux lois constituant la corporation de l'Ecole technique de Québec et la corporation de l'Ecole technique de Montréal, et les autorisant à établir et à diriger des écoles d'enseignement technique. Le gouvernement, pour sa part, s'engageait : 1. à garantir les emprunts contractés par ces corporations jusqu'à concurrence de \$775,000, pour l'école de Montréal, et de \$500,000, pour l'école de Québec ; et 2. à accorder une subvention annuelle de \$40,000 à chacune de ces écoles, à condition que les cités intéressées les subventionnent également.

On se mit immédiatement à l'œuvre et l'on décida de construire des écoles qui ne manqueraient pas de faire honneur à la province. On y réussit tellement bien que la "Royal Commission on Industrial Training," nommée par le gouvernement fédéral, déclarait, en 1913, après avoir parcouru plusieurs pays et visité un grand nombre d'institutions semblables, que l'école de Montréal était la mieux organisée qu'il lui avait été donné de voir.

Cela n'alla pas sans les critiques de l'opposition. On reprochait notamment au gouvernement que ces écoles coûtaient fort cher.

Or, c'est un fait admis aujourd'hui que, pour la construction et l'équipement de nos écoles de Montréal et de Québec, la dépense a été loin d'être exagérée. Ces deux écoles ont coûté, terrain, bâtiments, mobilier et outillage compris, une somme de \$1,275,000.00, alors que la seule école de Toronto n'a pas coûté moins de deux millions de piastres.

On reprochait encore au gouvernement de ne penser qu'à Québec et à Montréal et de négliger les autres centres de la province. Reproche bien futile, puisque sir Lomer Gouin avait déclaré en 1907, en parlant des écoles que l'on projetait de fonder dans nos deux principales villes : "Ces institutions, si nos vœux se réalisent, feront souche, et, avant longtemps, chaque centre industriel et commercial de notre province devrait posséder, au moins, une école du genre de celles que nous entendons établir d'abord à Québec et à Montréal."

Depuis 1912, une somme de dix mille dollars est annuellement votée pour aider au maintien d'écoles techniques en dehors des cités de Québec et de Montréal. En 1914, la loi 4 George V, chapitre 25, était adoptée en vue "de favoriser la création d'écoles techniques ou de cours professionnels."

Ces encouragements n'ont pas été inutiles et les écoles techniques sont en excellente voie. Il en existe une à Shawinigan, une autre à Beauceville et une troisième à Sherbrooke.

En 1918, un statut créait la corporation de l'Ecole technique des Trois-Rivières. L'école est actuellement en construction et elle fera assurément l'orgueil de la cité trifluvienne.

Enfin, lors de la dernière session, le gouvernement a voulu favoriser la construction d'écoles semblables à celle des Trois-Rivières dans les centres si florissants de Saint-Hyacinthe, de Hull et de Sherbrooke. (Dans ce dernier endroit, il se donne déjà des cours techniques, mais dans un local insuffisamment outillé.)

Le nombre des élèves qui l'an dernier se sont fait inscrire dans les différentes écoles techniques, approchait de 1500.

Ce chiffre sera sûrement dépassé l'an prochain.

La Question Bi-lingue

Un journal d'Ontario prétendait qu'un lieu d'enseignement le français dans les écoles de la province, il vaudrait mieux rendre l'enseignement de l'anglais obligatoire dans Québec.

A quoi le "Citizen" d'Ottawa répond fort à propos :

"Pour parler français, il n'est pas nécessaire de compulsion pour forcer les Canadiens-français à apprendre l'anglais. Ils le font volontairement et avec succès. Ce n'est pas à l'égard des conditions éducationnelles d'Ontario que les députés canadiens-français de la Chambre puissent presque sans exception faire très couramment des discours en anglais tandis qu'il y a très peu de députés d'Ontario qui peuvent parler les deux langues."

La remarque du "Citizen" est fort juste et nous lui savons gré de l'avoir faite.

Pour Continuer.

Nos députés se réuniront de nouveau en septembre pour la session spéciale du traité de paix et les mesures adoptées en juin.

Ainsi tout l'été jusqu'en ses extrêmes limites aura été pris par les préoccupations politiques.

Peu d'Espoir

On a peu d'espoir que la fixation d'un prix pour le blé change notablement les conditions de vie de notre peuple.

La "Gazette" désespère que cette mesure abaisse le coût de la vie, et le confrère reconnaît que le blé est à la base du problème.

Plus rude tâche

M. Borden a une plus rude tâche à maintenir l'unionisme qu'il n'en a eu à le constituer.

C'est sans doute parce que le peuple a vu cette combinaison à l'œuvre.

Autres temps

La réciprocité tant décriée en 1911 a repris toute faveur au Canada maintenant que les Etats-Unis n'en veulent plus.

Le "Star" même dit qu'il faut maintenant entretenir des relations d'amitié avec les Etats-Unis.

Symbole d'Union

Foch en Angleterre.

La haute appréciation dont le roi d'Angleterre vient de donner une preuve officielle, à l'égard du maréchal Foch, généralissime des armées alliées, en le nommant Maréchal de camp des armées anglaises, est plus qu'un hommage rendu à la valeur et au génie du grand vainqueur.

Après la réception royale, eut lieu la réception populaire, lorsque le maréchal Foch reçut, au Guild Hall, le titre de Bourgeois de la cité de Londres et qu'une épée d'honneur lui fut offerte au nom de la ville de Londres.

Dans la haute dignité conférée par le roi d'Angleterre à un officier français, dans la réception, d'une cordialité significative, offerts par les représentants de la capitale de l'Angleterre à un citoyen français, il faut voir une nouvelle affirmation des bons rapports fondés sur une estime réciproque qui existent entre les deux grandes puissances européennes.

L'entente cordiale est devenue une alliance, lors de la dernière guerre, et la Manche n'est plus une frontière entre la France et l'Angleterre.

Il n'est pas d'occasions que les deux peuples, unis hier dans la plus grande, dans la plus juste des guerres, ayant subi les mêmes épreuves et recueilli la même gloire, ne saisissent pour prouver que l'alliance franco-anglaise est bâtie sur un roc solide et inébranlable.

Il est même de bon ton, dans les journaux anglais, de placer, de ci de là quelques expressions on ne peut plus françaises, tandis que les journaux français — au grand scandale des puristes — sont remplis de termes anglais.

Que les puristes ne craignent rien, toutefois, pour l'intégrité des langues, au point de vue académique : elle sera toujours protégée.

Cet exemple donné par les deux mères patries du Canada ne devrait-il pas augmenter l'entente qui a besoin d'exister entre les Canadiens de langue anglaise et les Canadiens de langue française ?

Chaque race a ses qualités, ses moyens d'action caractéristiques.

Ces qualités, ces moyens d'action, pourquoi ne pas les mettre en commun, ne pas les unir dans un même effort, pour atteindre un but qui est cher à tous les Canadiens en général : la bonne renommée, la prospérité du Canada, le développement de ses industries nationales, comme l'extension de son influence commerciale à l'étranger.

Chaque race a aussi ses défauts. Il s'agit de les supporter réciproquement, de les atténuer par un peu de condescendance mutuelle.

Rien n'empêche, si l'on veut s'y mettre, que le Canada, suivant l'exemple de la France et de l'Angleterre, augmente d'une façon merveilleuse sa valeur, son crédit, tant comme nation intellectuelle que comme nation industrielle.

Foch, qui réunit les deux bâtons de maréchaux, ceux de France et d'Angleterre, devrait être un symbole d'union entre les deux grands peuples qui habitent le Canada.

(La Presse.)

LES OUVRIERS DE LA VICTOIRE

Poursuivant la série de ses articles de "l'Illustration", M. Paul Bourget donne, dans le dernier numéro, "Réflexions sur la Paix". Il considère que la France doit la victoire surtout à son armée et, opposant les causes qui faisaient la force de l'armée allemande à celles qui ont fait la force de l'armée française, M. Paul Bourget ajoute :

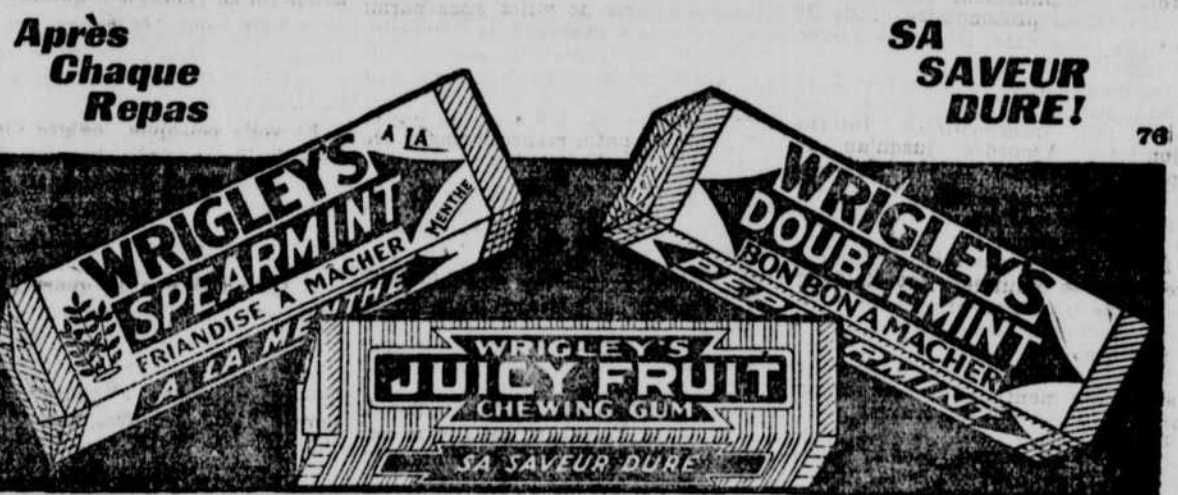
"Elles faisaient l'œuvre de nos officiers, en regard de leurs adversaires infatigables, des modèles de plus en plus accomplis de ce dévoué qu'est le soldat. Le souvenir des malheurs de la pays leur donnait le sérieux dans la préparation qui avait trop manqué à leurs aînés. Sentant à plein cœur l'immensité du péril suspendu sur notre frontière mutilée, ils respectaient, ils aimaient, dans l'armée, l'outil sacré qui conjurait ce péril et nous rendrait nos provinces perdues... Ils travaillaient patiemment, humblement, avec quelle intelligence, quelle noblesse aussi ! L'épreuve l'a démontré."

Notre histoire militaire est magnifique. Dans aucune période, vous ne rencontrerez une constellation de figures aussi hautes que celles des grands généraux de cette grande guerre. Je ne les nomme pas. Ils seraient trop. Et que sont-ils, sinon les témoins de file d'innombrables officiers pareils à eux ? Quelle merveilleuse variété d'aptitudes aussi, dans les élèves de notre Ecole de guerre !

Que des théories y aient été professées que les faits ont dû remettre au point, c'est possible. Cette Ecole a fabriqué mieux que des doctrines. Elle a créé des esprits capables de recevoir cette leçon des faits et de l'utiliser sur place. La preuve en est que ce corps de nos officiers a fourni exactement les hommes qu'il fallait, à l'heure qu'il fallait, — l'héroïque sang-froid d'un maréchal Joffre, quand nous avons dû subir la fureur allemande et la contenance ferme et prudente sagesse d'un maréchal Pétain, quand il s'est agi de



TOUS ces trois aromes sont vendus en paquets cachetés imperméables à l'air, à l'épreuve des impuretés. Soyez sûr d'acheter WRIGLEYS



LES VOIES NAVIGABLES EN FRANCE

La liaison par eau de l'Alsace-Lorraine avec le nord et le sud de la France.

Tel est le thème d'une très solide étude de M. Auguste Pawlowski dans la "Nature."

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France pose, en effet, l'importante question du développement des communications fluviales destinées à rattachier ces provinces à l'Ouest du continent.

La richesse du sous-sol alsacien n'a actuellement comme débouchés que le canal de la Marne au Rhin et l'archaïque canal du Rhône au Rhin, qui se rejoignent à Strasbourg et relèvent cette ville à Nancy et Paris d'une part, et Lyon d'autre part.

Le premier canal assure en partie le trafic des combustibles minéraux du Nord et du Pas-de-Calais destinés à l'Alsace-Lorraine et l'acheminement vers la Belgique et le Nord de la France des minerais. Par cette voie, on peut aller de Strasbourg à Anvers par eau ; la branche sud du canal de l'Est alimente aussi les filatures lyonnaises en cotons et charbons. Cependant, le tonnage du trafic restant stationnaire, l'industrie alsacienne préfère la voie infiniment plus commode du Rhin, qui permet de communiquer à bas prix avec Rotterdam et Anvers.

Or, l'Alsace-Lorraine reconquise va orienter désormais ses opérations vers l'Ouest et le nord-est, c'est-à-dire vers la France et la Belgique. Il convient donc de reprendre sous un angle nouveau l'étude des voies navigables envisagées en 1871 pour la desserte de l'Alsace-Lorraine : construction d'un canal de l'Escaut à la Meuse, reconnue d'utilité publique par le Parlement français en 1881, programme repris en 1901 (projet Baudin-Millierand, qui se heurta à une violente polémique de la part des industriels du Nord. Le canal du Nord-Est, dans l'esprit des maîtres de for-

ges alsaciens, devait avoir un prolongement pour la desserte de la région de Briey et faciliter l'introduction des charbons anglais et du Nord-Ouest du continent.

Pour desservir la Lorraine minière et métallurgique, il faut actuellement prévoir la canalisation de la Moselle et sa jonction aux canaux projetés, notamment au canal de Luxembourg, prolongement du canal de la Chiers de Longwy jusqu'à la Moselle, dont la réalisation, envisagée en 1901, solidement avec la canalisation de la Moselle, n'aboutit pas, le gouvernement allemand craignant de voir porter un grave préjudice à la métallurgie westphalienne, ainsi qu'aux chemins de fer d'Etat, au profit des usines lorraines. En canalisant la Moselle à Paval de Metz, on ferait échec à la politique des sidérurgistes de la Prusse tout en favorisant l'activité des usines réannexées ; d'autre part, on pourrait imposer à l'Allemagne la canalisation de cette rivière jusqu'à Coblenz pour ouvrir l'accès du Rhin inférieur aux marchandises lorraines. En outre, si le traité de paix prévoit le rattachement à la France des houillères de la Sarre, il y a lieu de prévoir une jonction Metz-Sarrebourg, qui assurerait la liaison entre la Moselle et Strasbourg.

Enfin, pour assurer le débouché des mines de potasse et des pétroles alsaciens de Pechelbronn, il y a lieu de prévoir l'amélioration du canal du Rhône au Rhin qui mettrait Strasbourg à 831 kilomètres de Marseille.

Le programme des différents travaux énumérés représente une dépense de 200 millions.

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE NATIONALE

Sommaire

L'école du "Nigog". (Léo Paul Desrosiers).
Nestor et Piccolo. (Marie-Rose Turcot).
Les demi-dieux. (Antoine Froulx).
Les armées de Montréal (Emile Millar).
Nos traditions populaires.
Corrigéons les notes.
Les livres nouveaux.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CHAÎNE DE PUBLICITE DE L'ALBA. L'imprimeur est M. J. H. L. Le point est le Gérant-général, au bureau. Numéros 73, rue Saint-Jacques.

Cartes Professionnelles

Avocats

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME

Avocats
No 97 RUE ST-JACQUES
Edifice Malouin
Géoffrion, C. R.
Alex. Geoffrion, C. R.
Alex. Prud'homme, L.L.L.
Boîte postale 1935. Phone Main 36.

CARTES D'AFFAIRES

Est 2516
N. Simoneau

Entrepreneur électricien et Importateur,
411 RUE AMHERST.
En face de l'église Ste-Catherine.

Banquiers

GARAND, TERROUX & CIE, agents de change, 1548 Notre-Dame-Ouest près Place d'Armes.

Banques d'Epargne

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL
1110 Boulevard Saint-Louis
Bureau chef, 176 rue Saint-Jacques et quatorze succursales à Montréal.

Fleurs Naturelles et Artificielles

CHRIS DE LOHMEIER, 250 St-Denis, 761. (Bell Est 1534. (En face du Jardin).

Comptables, Liquidateurs

ALEX. DESMARTEAU, 60 N-Dame-E.

Fournaise à Eau Chaude

BEAUPRE & FILS, 597 St-Paul, 761. (Main 2434).

Entrepreneurs Généraux

J. B. GRATTON, LIMITEE, Entrepreneurs Généraux, Ateliers : 600 Ave. Labrecque. Téléphone Est 1533.

Vitres et Miroirs

LA CHAÎNE DE PUBLICITE DE L'ALBA. L'imprimeur est M. J. H. L. Le point est le Gérant-général, au bureau. Numéros 73, rue Saint-Jacques.

Fonderie (Etna)

BEAUPRE & FILS, 597 St-Paul.

Valises

J. E. FOURNIER, 9 Notre-Dame-Ouest, 4 magasins.

Banques

BANQUES D'EPARGNE, 15 St-Jacques.

Architectes

L. R. MONTBRAND, A.A.P.Q., 330 St. André, Tél. Main 1793.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Cour Supérieure. Division de Pratique. Juillet 31, 1918.

Président : Hon. juge Monet.

Jugements rendus dans les causes suivantes :

Thomas Vangel et al. vs Dominie Marto et Z. Zubrycki et al. T.S. Requête des demandeurs pour déclarer la saisie tenante. Accordée.

Dame M. L. Lejour vs La Cité de Lachine. Requête de la demanderesse pour poursuivre suivant la loi des accidents. Accordée, dépens à suivre.

Prime Buzien vs F. D'Ascanio. Jugement pour \$120.88. Martineau, J., juillet 1918.

John T. Neville vs S. Poplein et John Watson, Son, de Montréal. T.S. Jugement pour demander. Martineau, J., 23 juillet 1918.

Dame A. Charrette et al. vs Chartrand. Jugement donné acte à la demanderesse de sa renonciation. Martineau, J., 25 juillet 1918.

A. Anderson vs Mica Ljeunesse. Jugement accordant la séparation de corps et de biens. Lorange, J., 18 juillet 1918.

G. Naud vs E. Leroux et Montréal Tramways Co. T.S. Jugement pour frais de défendeur. Lorange, J., 15 juillet 1918.

B. Brownstein vs S. Berland. Jugement pour \$2,600. Mount, J., 28 juillet 1918.

J. A. Bernard vs Matthew alias G. Cawie et Provision Meat Market. T.S. Jugement suivant déclaration du T.S. Mount, J., 28 juillet 1918.

Canadian Exploration Co. Limited, en liquidation, vs R. W. Brighsteach, requérant. Assemblée des créanciers. Arthur K. Fish nommé liquidateur.

W. A. Handfield et al. vs Paul Théoret. Requête des demandeurs pour vendre les propriétés en bloc. Accordée.

Cristoforo Fiaschetti vs Laurende Co. Limited. Requête du demandeur pour citer suivant la loi des accidents. Accordée, dépens à suivre.

Depierre Limited, en liquidation, et Laurent F. Churchill. Requête pour faire déclarer dividende par le liquidateur. Accordée, 15 jour de délai dépens à la masse.

Alcide Vanier vs L. Villeneuve Co. Limited. Requête du demandeur pour ester suivant la loi des accidents. Accordée, dépens à suivre.

La Provinciale, compagnie d'assurance sur la vie, en liquidation, vs J. B. A. Gougeon, liquidateur. Motion du liquidateur pour mode d'avis aux actionnaires. Accordée, avis ordinaires dans le "Devoir" et "Court House Journal".

James Clark demandeur, intimé vs R. M. Rathray, ex-qual et al. défendeur appelant. Dame B. C. Paxton, mis en cause. Requête pour cautionnement fixé à \$500 en dépôt au protonotaire sous 20 jours de cette date. Dépens à suivre, 30 juillet 1918.

Joseph Cloutier, requérant et J. B. Allard, tuteur. Requête pour bref d'injonction interlocutoire. Interim injonction. Accordée jusqu'au 15 septembre prochain à 4 h. p.m. sur un cautionnement de 2000 ou sur dépôt de 1000. Requête continuée au 15 septembre prochain.

Dame Mary Alexandra Marguerite Stevenson vs Maurice Day Baldwin. Motion de la demanderesse pour régler n.s. Accordée, rapportable le 8 août prochain.

Stanislas D. Joubert vs James H. Maher. Jugement pour 02,145.09. Lorange, J.

Imperial Bank of Canada vs J. A. Hector Ouevillon et al. Jugement pour 0523.71. Martineau, J.

MOTION POUR REGLE NISI

L'hon. juge Monet a accordé, hier, en cour de Pratique, une motion pour régler nisi de dame Mary A. Stevenson vs Maurice Baldwin, son époux, pour le forcer à exécuter le jugement de la cause d'appel lui enlevant la garde de ses enfants et la confiant à la demanderesse. La motion sera plaidée au mérite le 8 août.

C'est dans cette cause que le tribunal décidera si la Cour Supérieure a juridiction pour forcer l'exécution d'un jugement rendu en cour d'appel.

POUR UN ETAL DE BOUCHER

Un bref d'injonction a été demandé, hier, à l'hon. juge Monet, siégeant en Cour de Pratique, par Joseph Cloutier contre J. B. Allard.

Il y a quelque temps, Allard vendait à Cloutier son étal de boucher situé au No 1581 rue Papineau. Il s'engageait à ne pas ouvrir d'autre étal dans un rayon d'un mille.

Or Allard a ouvert un autre étal au No 800 rue Gifford. Toute sa clientèle, qu'il avait vendue à Cloutier est retournée chez lui. Cloutier demande donc un bref d'injonction afin de faire cesser Allard de faire son commerce.

L'hon. juge Monet a accordé une injonction intérimaire jusqu'au 15 septembre, la Cour de pratique n'ayant pas juridiction pour entendre les brefs d'injonction au mérite pendant les vacances.

Cloutier devra, cependant, fournir un cautionnement de \$200, ou faire un dépôt de \$100.

ELLE N'A PAS RECONNU SON DRAP

Une cause typique vient de se dérouler en Cour de Police. La cause n'a rien d'extraordinaire en soi, sauf qu'elle s'est plaidée dans des circonstances qui ont fait fureur la poursuite comme la défense. Aussi, comme on le pense bien, cette manière de procéder a eu un résultat heureux en somme, puisqu'il n'était aucunement question de criminels, et que l'accusé, — une femme dans l'espèce, — a été honorablement acquittée.

L'avocat de la défense, Me Maurice Demers, du bureau légal Lavery et Demers, savait évidemment ce qu'il faisait, lorsqu'il recourait à une stratégie aussi savante qu'ingénieuse, pour revendiquer l'innocence de sa cliente, et il a droit de se féliciter de son succès.

L'affaire peut se résumer en quelques lignes. En voici les détails saillants : La cliente de Me Maurice Demers était accusée par sa voisine d'a-

voir volé un drap d'une valeur de \$1, propriété de la plaignante, selon celle-ci. A l'audition de la cause, Me Demers, convaincu qu'un bon avocat ne peut plaider une cause à moins qu'il n'amène dans ses bras devant la Cour des preuves à conviction, comme on dit, ou des documents, écrits dans les circonstances de la cause, et d'un bagage de draps qu'il vint déposer sur son bureau. La plaignante tint dans la boîte, et Me Demers lui demanda tout simplement de reconnaître parmi les draps, dont plusieurs étaient sales, celui qui était supposé lui appartenir.

La question était, en le concevant, plutôt embarrassante, et ne pouvait que dégrader l'accusatrice dans son plaidoyer. Résultat pratique, elle dit en reconnaissant quatre ou cinq chemises appartenant. Ceci était vraiment trop fort pour le magistrat qui trouva que la preuve était loin d'être suffisante, et qui renvoya la plaignante.

Nouveau Service du Grand Tronc

Entre Montréal et Ottawa

Voici l'horaire des trains qui circulent actuellement entre la métropole et la capitale :

8.15 a.m., tous les jours ; 4.00 p.m., excepté le dimanche ; 8.05 p.m., tous les jours.

Arrive à Ottawa à : 11.45 a.m., tous les jours ; 7.45 p.m., excepté le dimanche ; 11.05 p.m., tous les jours.

Quitte Ottawa à : 8.30 a.m., tous les jours ; 3.30 p.m., tous les jours ; 6.50 p.m., excepté le dimanche.

Arrive à Montréal à : 12.00 (midi), tous les jours ; 6.30 p.m., tous les jours ; 10.20 p.m., excepté le dimanche.

En plus des voitures de première classe des wagons-parloirs sont attachés à tous les trains. Chose à mentionner tout spécialement, des wagons nouveaux comportent à l'arrière un char-observatoire, très populaire chez les dames, et de plus un fumoir pour messieurs. Ces wagons seront attachés aux trains de 4 hrs et de 8.05 pour Ottawa, et à ceux de 8.30 et de 3.30 pour Montréal.

99-30juil.-1-5-8-12-15-19-22-26-29

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN

Montréal à Toronto par la ligne de la rive du Lac Ontario.

D'excellentes facilités pour aller à Toronto sont fournies par le chemin de fer du Pacifique Canadien par sa ligne du bord du Lac Ontario. C'est un chemin pittoresque qui passe par toute une série de villes sises parmi les plus beaux paysages de l'Ontario.

Départ des trains à la gare Windsor de Montréal, tous les jours, à 8 h. 45 du matin et à 10 h. du soir. Arrivées à Toronto à 6 h. 15 du jour et à 7 h. 40 du matin respectivement. De Toronto, gare Union, les trains partent à 8 h. 50 du matin et à 10 h. 30 du soir, tous les jours. Arrivées à Montréal à 6 h. 20 du jour et à 8 h. du matin respectivement. En plus des wagons de première et de deuxième classes les trains du jour ont aussi un wagon-restaurants et un wagon-salon dans lesquels les trains de nuit ont des wagons-lits réguliers et à compartiments.

Un train facultatif pour aller à Toronto part de Toronto est fourni par le service suivant : Des trains partent de Montréal, gare Windsor, tous les jours, à 7 h. du matin, excepté le samedi à 10 h. 30 du soir, et arrivent à Toronto, gare Union, à 6 h. du jour et à 8 h. 30 du matin (Toronto Nord), respectivement. De Toronto, gare Union, les trains partent tous les jours à 9 h. 05 du matin, et arrivent à Montréal, gare Windsor, à 7 h. 50 du matin. Les trains de jour ont des wagons ordinaires et des wagons-restaurants ; les trains de nuit ont 2 ou 3 plus des wagons-lits réguliers et à compartiment formant buffet.

LA CIRCULATION DES AUTOMOBILES

Le comité de la circulation de l'Association des Automobiles de Montréal a eu plusieurs entrevues avec le chef de police et les officiers de l'escouade de la circulation dans le but d'améliorer les conditions locales de trafic. Le secrétaire T. O. Kirby a soumis les suggestions suivantes qui ont toutes été minutieusement étudiées au cours de ces conférences.

1. A été ainsi suggéré :

1. Que les charrettes soient plus scrupuleusement surveillées et corrigées, s'il y a lieu par les agents de l'escouade de la circulation.

2. Que les chauffeurs au-dessous de l'âge autorisé soient arrêtés.

3. Que les autos ou les voitures qui montent une côte comme celles de Bleury, St-Denis ou St-Laurent aient la préférence pour continuer leur chemin, à l'angle de la rue Sherbrooke ou de toute rue transversale sur les voitures venant à leur rencontre de l'est ou de l'ouest.

4. Que des poteaux indicateurs blancs soient dressés dans toutes les rues de traverser pour réglementer la circulation des piétons.

5. Que ces agents préposés au trafic portent en vedette sur leur uniforme leur numéro matricule. Qu'ils aient en plus pour les distinguer des autres agents de ville une roue indiquant leur spécialité.

Beaucoup d'autres items aussi intéressants ont été discutés et nul doute que les conditions de trafic avec le pont de la traversée pour réglementer la circulation des piétons.

L'Association des automobilistes de Montréal offre une prime de cent dollars à ou aux personnes qui fourniront à son secrétaire d'utiles renseignements sur les gens qui ont disposé des brochettes dimanche dernier, le 27 juillet, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les boulevards Crémieux et Gouin.

LE PATRON DES AUTOMOBILISTES

Les automobilistes feront leur pèlerinage annuel à Pont-Viau, dimanche prochain, 3 août, à 3 h. 30 de l'après-midi, en l'honneur de la fête de leur patron, Saint-Christophe.

A 4 heures, salut du T.S. Sacrement et bénédiction des médailles protectrices de Saint-Christophe. Une fête champêtre, donnée sur le terrain de l'église, suivra.

Son Honneur le Maire de Montréal ainsi que M. U. H. Dandurand donneront rendez-vous à Pont-Viau à tous les automobilistes de Montréal et des environs.

LES BIENFAITS DE LA PAIX

Les sommités de la politique, des arts, des lettres et des sciences, en France, les énumèrent, dans le cours d'interviews. — Opinions diverses.

(Suite)

M. LOUIS ARTUS

Le bienfait le plus important de la Paix, c'est peut-être l'adoucissement à la douleur des mères, par l'espoir que les sacrifices dont plus lourdement que nul de nous elles portent la peine n'aient point été inutiles.

Peut-être tout n'est-il pas aussi beau qu'on l'espère. Tout de même, il y a l'Alsace et la Lorraine &...

Louis ARTUS.

M. JACQUES BAINVILLE

Le bienfait le plus important de la Paix, c'est évidemment la cessation de la guerre, — à condition que la paix soit définitive.

Jacques BAINVILLE.

M. ADOLPHE BRISSON

Les bienfaits de la Paix ? Nous les appelons, nous les tendons, sans les discerner très nettement. Oui, certes, on se réjouit d'une solution qui, il y a un an, eût paru insensée. On veut être heureux, on rougit de ne l'être pas ; on l'est, parce que la raison, le sens commun, la reconnaissance vous y obligent. Mais à cette joie se mêlent une tristesse indéfinissable, un malaise fait de l'assidue et de souci. Nous n'éprouvons pas l'alignement de ces douces convalescences qui succèdent aux trop longues maladies et annoncent la guérison prochaine. L'accablement de nos deuils nous oppresse encore. L'écho des *De profundis* se prolonge sous l'ascension triomphale des *Te Deum*. Le cauchemar n'est pas dissipé. L'avenir reste obscur. Un monde nouveau se crée. Que sera-t-il ? Autour de nous tout est confusion, désordre, illogisme, absurdité. Une moitié de la nation s'enrichit aux dépens de l'autre. La fortune récompense, non les plus méritants, mais les plus habiles, les moins scrupuleux. La besogne manuelle est mieux rémunérée que le travail de l'esprit. Cela ne saurait durer. Que l'effervescence se calme et l'équilibre renaisse. Que la sagesse et la justice règnent enfin dans notre monde décoloré. Que le labeur allègre et sain remplace l'apathie haineuse et stérile. Parmi les bienfaits de la Paix, la sécurité, la stabilité sont les plus nécessaires. Nous avons foi en l'énergie organisatrice de ce peuple qui triompha des pires épreuves, en son clair génie ami de la mesure, en son intelligente générosité.

Adolphe BRISSON.

M. PIERRE MILLE

Quand il y a la guerre, on attend la paix. Quand on est en paix, on attend la guerre. Seulement, l'expérience prouve que, dans l'un et l'autre cas, on peut attendre très longtemps. Espérons que, pour la prochaine guerre, ça sera encore comme ça.

Du reste, les guerres n'arrivent jamais que quand tout le monde s'est mis à croire à la paix.

Les bienfaits les plus importants de la paix, à mon point de vue particulier, le me semble pour tout le monde : voir mourir un peu moins grand nombre de mes compatriotes.

Et puis réentendre les Parisiens parler politique. Depuis 1848, ils n'exercent plus aucune influence sur les destinées de la France, mais ils ne s'en doutent pas. Alors, ils disent beaucoup de bêtises, et c'est assez amusant.

Pierre MILLE.

M. ALBERT GUINON

Mon point de vue particulier en ce qui touche les bienfaits de la paix, permettez-moi de le passer sous silence ; je considère comme un devoir — et comme une joie — de l'oublier totalement en un tel jour.

Quant au point de vue général, ne parlons pas, si vous voulez, des mille avantages qui sautent aux yeux et que le lecteur a déjà notés aussi sûrement que vous et moi.

Je ne voudrais insister que sur un point : j'espère que la paix rétablira, chez certains gens, la vieille notion de la probité française que la guerre leur a fâcheusement fait perdre. Au cours des années qui viennent de s'écouler, nombre de civils — tapis derrière l'héroïsme de l'armée — n'ont trouvé qu'une façon de s'adapter à la guerre : ils sont devenus indolents. La prime à la filouterie baptisée *moratorium*, les facilités légales de ne pas payer son dû — même avec de l'argent en poche, — l'incertitude du lendemain entraînant le manque de loyauté dans la parole donnée et dans les engagements pris, la cherté de l'existence poussant aux ruses blâmables, ont créé, dans une certaine population ce que j'appellerai l'"indolence de guerre". Un des bienfaits les plus importants de la paix sera, je l'espère, de remettre cette population, flottante, si j'ose dire, dans la voie de l'honnêteté ; car n'oublions pas qu'en France, pour compenser l'avarice nationale, la probité nationale est absolument indispensable.

Albert GUINON.

M. SAINT-GEORGES DE BOUHELIER

Un des grands bienfaits de la paix, à mon point de vue de poète plus épris de richesses spirituelles que de biens terrestres, c'est l'immense leçon qu'elle nous donne. On dirait de la fin d'un de ces contes de fées où les méchants se trouvent punis et les bons récompensés. Après cette guerre, nous nous voyons, où le destin a paru

tant de fois balancer, où tant de choses douloureuses ont eu lieu, voici la paix qui, ayant jugé chacun, renverse le coupable et relève les innocents.

Je vois l'ambition écrasée, l'orgueil abattu, la folie du meurtre, pour des temps certainement prolongés, mise aux chaînes. Sinon dans ses détails que je ne suis pas apte à apprécier, du moins dans son ensemble qui apparaît nettement aux yeux de tous la Paix est le héros qui proclame la présence de la justice et la bonté triomphante du droit, — et cela pour les siècles des siècles.

Saint-Georges de BOUHELIER.

M. EDMOND SEE

Si l'on se place au point de vue général, la Paix est, elle-même, un si grand, un si éclatant bienfait que l'on demeure, à sa vue, comme ébloui, et que l'on ne saurait, sur l'heure, énumérer tant d'autres bienfaits qui découlent d'elle, naturellement.

A mon point de vue particulier qui est, je pense, celui de tous les écrivains de ce pays, je ne puis assez clairement franchir, nos libertés de pensée, de langage ; à me dire que l'on peut enfin boire dans son verre, au lieu de trinquer avec tous à la santé d'une seule idée (quelque belle qu'elle soit !)

Edmond SEE.

M. ADOLPHE ADERER

On lit, dans "Le Jardin des racines grecques" de Lancelot : *Eiré, paix*, fait tout fleurir.

La Paix du 28 juin 1919 — il faut le souhaiter et le croire — fera fleurir une France nouvelle et reflurir la vieille France : fleurir les champs, les usines et les champs, tous les champs, ceux de Lorraine et d'Alsace qui me sont particulièrement chers ; reflurir l'élégance des mœurs, la douceur des relations, le charme de la causerie, l'amour des lettres, le sentiment du respect, la dignité de la vie.

Tous ces bienfaits, nous les devons aux combattants, aux morts comme aux survivants, chefs et soldats. Ce sont eux qui ont conquis la paix. Qui l'oublie, n'est pas un bon Français.

Adolphe ADERER.

M. CAMILLE MAUCLAIR

Malgré les réserves très sérieuses que nous pouvons faire sur les conditions de cette paix, il semble bien qu'elle assure des bienfaits incontestables : la pleine liberté d'action de la France dans sa magnifique Atlantide, où tout s'offre à son énergie ; l'essor économique dû à la ruine du traité de Francfort ; la chute de la Kultur dans le mépris universel, laissant à l'Intellectualité française une place magnifique à conquérir ; le sentiment de haute fierté, de juste confiance en nous-mêmes, par l'honneur militaire rédimé, l'intégrité territoriale refaite, toute une respiration aisée de la vie, décrétée en termes admirables par le credo social et humanitaire de Clemenceau. Des méthodes nouvelles — et l'ère de la quatrième République sera glorieuse.

Camilie MAUCLAIR.

M. PAUL ESCUDIER

La belle journée que celle où fut signée la Paix ! La Paix, fin du cauchemar effroyable qui nous étreignait depuis cinq ans ! La Paix, annihilation des temps meilleurs et dispensatrice d'espérance ! La Paix avec son cortège de réparations et de bienfaits ; la fée aux mains si douces qui vient panser nos atroces blessures et nous montrer l'horizon enfin éclairci à jamais !

Cette paix rendra-t-elle meilleurs les hommes. Mais je pense que les cinq années d'épreuves vécues par ceux de l'avant qui ont répandu leur sang pour la cause sainte, aussi bien que par ceux qui, à l'arrière, ont soutenu l'effort, auront changé les mentalités. Je pense qu'elles nous auront fait à tous une autre âme, qu'elles nous auront ouvert des horizons nouveaux, et que si elles nous ont dévoilé les fonds, sinistres parfois, de l'humanité, elles nous rendront plus douce encore la Paix en laquelle nous pourrions vivre maintenant. Elles auront démontré une fois de plus l'incorrupibilité vitalité de la race française ; et je crois fermement que ceux à qui nous devons la victoire seront aussi beaux et aussi grands dans l'œuvre de régénération qu'ils furent impassibles et stoïques devant la Barbarie. Le Paix nous apporte à tous une tâche écrasante à accomplir dans tous les domaines. Pour pouvoir l'accomplir, il faut l'indissoluble union de tous les Français, la confiance dans l'avenir par l'exécution intégrale du traité et la foi dans la Patrie qui n'enfantent la victoire doit assurer notre triomphe dans la Paix.

Paul ESCUDIER.

MME DANIEL LESUEUR

Le bienfait le plus important de la Paix — je pense qu'il s'agit surtout de celle d'aujourd'hui — c'est avant tout d'être "la Paix", c'est-à-dire la cessation du plus effroyable carnage, et du gaspillage le plus insensé des biens de la terre, qui jamais aient tordue épouvanté, déconcerté l'humanité.

Si la crise guerrière avait duré plus longtemps, elle pouvait amener la faillite totale de la race humaine — la faillite intellectuelle et morale aussi bien que matérielle.

Telle qu'elle fut cette guerre monstrueuse, de quatre années, — fruit im-

mérité, monstrueux, des plus grandios-

ses découvertes de la science, infernal aboutissement de l'orgueil de l'espérance, — elle laisse notre univers dans un tel état de déséquilibre, d'appauvrissement, de stupeur, que nous ne pouvons prévoir l'époque, bien éloignée dans le futur, où les dernières traces cruelles en seront effacées — si elles s'effacent jamais.

La Paix nous était donc à chaque minute plus nécessaire. Et cela ne signifie pas, dans ma pensée, qu'on dut l'obtenir à tout prix. Pour les peuples de l'Entente, qui n'avaient pas déchaîné le fleuve, mais qui le subissaient — et certains, en particulier, dans sa pire horreur — le devoir était de périr plutôt que d'acquiescer à la réussite triomphante d'un crime sans exemple et sans nom.

Les peuples de l'Entente ont été les champions du vieil idéal humain contre la sauvagerie et l'animalisme — sauvagerie et animalisme scientifique — terrifiant accord après lequel la barbarie des premiers âges nous apparaît innocente et presque inoffensive.

Mais cet accord est une révélation redoutable. Là est le mal atroce. Notre victoire a momentanément dompté l'hydre dont nul ne soupçonnait l'existence il y a moins d'un lustre. La Paix dissipera-t-elle le cauchemar ? Quelle le dissipe ! Essai, essai, pauvre Humanité ! Si tu ne peux te créer de toutes pièces un idéal, dont la lumière engloûtisse soudainement une telle ombre, appelle à toi tout ce qui fut pur, tout ce qui fut beau dans ton passé, et surtout la noblesse du sacrifice, dont le goût créa tes héros, tes martyrs et tes dieux.

Soyons à la hauteur de la paix, pour que la paix nous donne les bienfaits dont ses mains sont pleines. Le plus grand de tous, c'est celui qu'y apporteront nos cœurs, qu'y apporteront nos humbles, nos patients, nos innombrables bonnes volontés. C'est en nous qu'il faut que la Paix ressuscite ce que la guerre a détruit. Car en nous sont les ruines et les mornes régions dévastées, plus encore peut-être que dans les zones de cataclysmes, saturées du sang et de l'espérance de nos morts.

Daniel LESUEUR.

M. G. de LAMARZELLE

Le plus grand bienfait de la paix consiste pour nous, en ce moment, à pouvoir nous demander, en toute tranquillité d'âme, quels sont les actes et surtout les idées, cause première de tout acte humain, qui ont conduit le monde moderne au bord de l'abîme, et ensuite à agir en conséquence.

Il faut être aveugle pour croire que ce glorieux traité de paix, terminant une guerre glorieuse entre toutes, par lui-même et à lui seul écartera de nous tout danger de guerre, particulièrement de guerre intérieure. Très justement M. Clemenceau a dit récemment au pays que seuls des sacrifices volontaires, de la part de tous, pouvaient nous l'éviter.

La France a prouvé une fois de plus à quel point elle est animée de l'esprit de sacrifice aux heures de suprême péril.

Mais l'ennemi du dehors étant vaincu, il nous faut maintenant, pour assurer notre salut, triompher de notre ennemi du dedans, c'est-à-dire jeter par là, notre ennemi le plus terrible de tous, l'égoïsme qui est en chacun de nous. Cette victoire-là exige une lutte de tous les instants et seul l'esprit chrétien peut nous la faire remporter.

G. de LAMARZELLE, sénateur du Morbihan.

M. GUILLAUME CHASTENET

Quand je regarde l'histoire, que les guerres seules semblent remplir, je me demande si les bienfaits de la paix ne consistent pas surtout à réparer les maux de la guerre.

Guillaume CHASTENET, sénateur de la Gironde.

M. PIERRE WOLFF

Plus de sang répandu.

Pierre WOLFF.

M. J.-H. ROSNY aîné

C'est le devoir que nous infligea le professeur Lamy, il y a de nombreux lustres. Nous lui avons généreusement servi des pages d'agneaux rebondissants et des bergers jouant de la flûte.

Aujourd'hui je le crains, mon imagination serait moins virgilienne et fénelonienne. La paix, c'est "l'absence de la guerre" et c'est son seul bienfait — négatif, — un bienfait comme l'absence de coliques ou de rages de dents. Pour le demeurant, la paix n'empêche ni la vie chère ni les menaces de révolution, ni l'ignominie des mercenaires, ni l'amoralité des politiciens, ni les maladies, ni les trahisons, — rien en somme de ce qui ressortit à la crapulerie des hommes et à la roserie de la nature.

J.-H. ROSNY aîné.

M. L. JENOUVRIER

Quels sont les bienfaits les plus importants de la paix ?

En dehors et en outre de se retrouver, ils sont, pour moi, de deux sortes :

1° Maintenir les esprits dans l'état où ils ont été placés plus de quatre ans de guerre. Dans toutes les œuvres de l'arrière, dans les dangers et les souffrances, partagés du front nous avons appris à nous connaître, nous y avons pris des habitudes, non pas de tolérance, mais d'un respect réciproque. La paix les maintiendra.

Le pays veut l'union et la paix ; paix religieuse, politique et sociale. Il repoussera et au besoin chassera les bouillottes et les ambitions qui voudraient la troubler ;

2° La paix fera comprendre à tous la sainteté de la grande loi du travail et l'obligation de s'y soumettre réco-

Lisez...

LE CANADA

IL VOUS APPORTE LES PREMIERES NOUVELLES DU MATIN

Les dépêches les plus importantes qui lui parviennent durant la soirée sont publiées dans LE CANADA.

LE JOURNAL DU MATIN EST LE PREMIER à vous donner le détail des GRAVES EVENEMENTS de la vie sociale et politique et le récit des ASSEMBLEES, MANIFESTATIONS, et REUNIONS de la soirée qui précède.

LE CANADA est livré dans tout le district de Montréal par les trains du matin.

En lisant LE CANADA chaque matin, vous êtes renseigné sur les derniers événements de la nuit, le matin même, et non une journée plus tard.

Prix de l'abonnement par la poste :

Edition quotidienne : \$3.00

Edition hebdomadaire : \$1.00

LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA Limitée

73, RUE SAINT-JACQUES, — MONTREAL

lument, gaiement. Aucun homme ne peut rester inutile, sans mériter le mépris public.

L. JENOUVRIER, sénateur d'Ille-et-Vilaine.

(A suivre.)

M. ERNEST DAUDET, un DOYEN

M. Ernest Daudet vient d'entrer dans sa 83e année.

A l'âge de vingt ans, il arrivait de Nîmes à Paris et tout de suite débütait au "Spectateur". Il voulait être journaliste ; et, depuis soixante-deux années, ce merveilleux travailleur n'a pas quitté la plume ! Aujourd'hui même, Ernest Daudet célèbre son anniversaire de naissance... en publiant un nouveau volume d'histoire : "Soixante années du règne des Romains".

Et ainsi, doucement, infatigablement, l'œuvre énorme de l'historien continue de s'enrichir. M. Ernest Daudet est, depuis 1861, membre de la Société des Gens de lettres. Et il pense, sans doute, en ce moment, à son volume de l'hiver prochain ! Nous l'attendons avec confiance.

DES PAROLES DU MARECHAL FOCH

De M. Stéphane Lauzanne, dans le "Matin".

En ces jours de gloire et de souvenir, j'ai voulu voir le dieu de la guerre lui-même. Et j'ai été admis à l'honneur d'une brève audience du maréchal Foch.

PACIFIQUE CANADIEN

Excursion de Moissonneurs
\$12^A WINNIPEG
Plus ½ c. par mille au-delà
EXCURSIONS LES 12 ET 19 AOUT 1919
De toutes les stations dans la province de Québec, aussi des stations dans la province d'Ontario — Toronto, Azilda et à l'Est.
PRIX DU RETOUR : ½ c. par mille, jusqu'à Winnipeg, plus \$18, jusqu'au point de départ.

Pas de changements de Chars entre l'Est et l'Ouest sur le C.P.R.

Pour renseignements, s'adresser à l'Agent du Pacifique Canadien le plus rapproché, ou à

BUREAUX DES BILLETS : 141-145 rue St-Jacques, Tél. Main 8125, Gares Windsor, Westmount, Place Viger et du Mile-End.

F. C. LYDON, Agent pour le service des passagers de la ville, 141-145 rue St-Jacques, Montréal.

101-1-*ch de fer*

Il faut 15,000 hommes
— POUR —
les récoltes dans l'Ouest
OU PEUT SE PLACER TOUT DE SUITE
\$12 jusqu'à Winnipeg

\$12 jusqu'à Winnipeg

Un demi-seul de plus du mille, au delà de cet endroit.
Pour le retour, un demi-seul du mille jusqu'à Winnipeg, plus \$18.

DATES D'EXCURSION

LE 12 ET 19 AOÛT

Lunches vendus sur les trains. Wagons spéciaux pour les femmes.
Pour plus amples détails, adressez-vous à l'agent le plus rapproché du C. N. E. ou
écrivez au Directeur général de la Compagnie.

LE MINISTRE

Le Havre

LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Voici les prix des produits alimentaires au marché Bonsecours:

VIANDE

Porc abattu, livre 24c.
 Rôti de porc la livre 40c à 45c.
 Lard salé, la livre 34c.
 Jambon, la livre 45c.
 Saucisse, la livre 20c à 30c.
 Bacon en tranches, la livre 50c.
 Sirloin roast, 45 à 50c.

44c.

P. H. Steak, 43c à 45c.
 Caisse de veau, 32c.
 Côtelettes de veau de lait, 32c.
 Tranches de veau de lait, la livre 46c
 d'agneau, du prix d'un quartier de
 derrière 35c la livre, devant, 25c la livre;
 côtelettes, 55c.

45c.

Queue de bœuf, 15c la livre.
 Bœuf salé, poitrine la livre 38c;
 croûpe, 35c.
 Rondes de bœuf, 38c.
 Rognon de bœuf la livre 30c.
 Filet de bœuf la livre (fruits) 75c.

46c.

Filet de porc la livre, 55c.
 Têtes de veau, pièce, \$1.00.
 Ris de veau la livre 75c et 80c.
 Ris de bœuf la livre 35c.
 Rognons d'agneau, la douz. \$1.80.
 Cervelles de veau 75c chacune.
 Cervelles d'agneau, la douz. 80c.
 Langues salées la livre 25c.
 Sulf haché, 25c, morceau 20c.
 Amourettes, 30c la livre.

VOILAILES

Dindes à bouillir, 45c à 48c.
 Dindes à rôti, 48c.
 Poulets engraisés au lait 34c à 36c.
 Poulets à rôti 35c à 40c.
 Poulets chaponnés, 40c à 42c.
 Poules, petites, 34c à 36c.
 Poules grosses, 35c à 40c.
 Pintades, jeunes, \$2.25.
 Poussins la douz. \$8.40 à \$9.00, \$1.50
 Poulets du printemps à griller \$1.50
 à \$1.75 la paire.
 Pigeons, la paire 60c à 55c.

Pigeonneaux de Bordeaux.	\$1.00	la	Service de 20 minutes	6.00 a.m., à 6.20 a.m.
pal's.			Service de 15 minutes	6.25 a.m., à 6.55 a.m.
Pigeonneaux, Philadelphie.	50c	et	De la Place d'Armes.	(Bureau de Poste) :—

150.
Cochons de lait 3.00 à 35.00.

PEAUX
Peaux de boeuf inspectées: gros No 1, 20c; No 2, 18c; No 3, 18c.
Peaux de veau, gros li. livre \$6.00.
Cailles dorées, la douz. 2.00 à 2.50.
Cailles Egyptiennes, la douz. \$5.00.
Faisans, la paire: \$6.00 à \$7.50.
Génarais sauvages, Canvas Back, \$2.
Chevrons, \$1.00.
Re-Bleu, \$1.00 à \$1.25.
Pois de la paire.
Pois de charr, gros No 1 \$6.10.
Cailles, 70c à 80c.
Sarcelles, 65c à 70c.
Sourds, 50c à 60c.
Re-Bleu, 50c à 60c.
Oiseaux de mer, 15c la douz.
Cailles, 70c; entières, 15c; moitié, 20c;
gros, 30c; longues, 20c; devant, 12c à 16c.
Grenouilles moyennes 20c à 25c.
Grenouilles longues, 65c.
Lapins \$1.75 à \$2.50.
\$2.40 entières, \$3.00 la douz.
Lévrier, \$1.00 la paire.

OEUFS ET BEURRS
Oeufs frais, 50c.
Oeufs de cuisines, 45c.
Oeufs strictement frais pondus, 50c.
55c.
Beurre de table bloc d'une livre
\$5 à 6c.
Beurre de ferme, 52c.
Beurre de Normandie, 50c à 37c.
Suif décoloré, 1 gallon, \$2.40 avec
CRÉME.

Beurre d'Afrique, 25c la livre.
Miel en bateau, 30c la livre.

ST-LAURENT & CARTERVILLE
De Mont-Royal et Avenue du Parc—
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 a.m.
Service de 15 minutes 8.00 a.m. à 9.40 a.m.
Service de 15 minutes 10.00 a.m. à 11.40 a.m.
Service de 15 minutes 12.00 p.m. à 1.40 p.m.
Service de 15 minutes 2.00 p.m. à 3.40 p.m.
Service de 15 minutes 4.00 p.m. à 5.40 p.m.
Service de 15 minutes 6.00 p.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 a.m.
Service de 15 minutes 8.00 a.m. à 9.40 a.m.
Service de 15 minutes 10.00 a.m. à 11.40 a.m.
Service de 15 minutes 12.00 p.m. à 1.40 p.m.
Service de 15 minutes 2.00 p.m. à 3.40 p.m.
Service de 15 minutes 4.00 p.m. à 5.40 p.m.
Service de 15 minutes 6.00 p.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.00 a.m. à 1.40 a.m.
Service de 15 minutes 2.00 a.m. à 3.40 a.m.
Service de 15 minutes 4.00 a.m. à 5.40 a.m.
Service de 15 minutes 6.00 a.m. à 7.40 p.m.
Service de 15 minutes 8.00 p.m. à 9.40 p.m.
Service de 15 minutes 10.00 p.m. à 11.40 p.m.
Service de 15 minutes 12.

Miel brun, 26c.	Service de 20 minutes	7.40 a.m., à 4.20 p.m.
Miel blanc, 30c.	Service de 10 minutes	4.20 p.m., à 6.40 p.m.
	Service de 20 minutes	6.40 p.m., à 11.00 p.m.

POISSONS

Percarbonate de la livre 15c.
Pêcheur, la livre 15c.
Aiglefin, haddock choia, la livre 12c
Morue marchande, la livre 10c.

FRUITS

Brochet frais, la livre, 15c.
Polisson blanc, la livre 15c.
Taux, la livre 20c.
Homards vivants, la livre 60c.
Crevettes, le double-douzain, 22c.
Carpe, 12c.
Barbotte fraîche, la livre 15c.
Saumon fraise, la livre 20c.
Saumon franc, la livre 20c.
Saumon de Gaspié, la livre, 30c.
Truite au ruisseau, la livre 40c.
Petite morue, \$5.00 le baril.
Loré calé, la livre 20c.
Frites, la livre 8c.
Fish, 20c.
Sardines, 12c.
Canard, la livre 15c à 18c.
Huitres, 75c la douzaine.

BOULETS

Servie de 40 minutes 11.00 p.m. à (minut)
Dernier tramway pour Carterville à 1.00 a.m.
Service de 9 minutes 6.45 a.m. à 6.45 a.m.
Service de 15 minutes 8.25 a.m. à 8.40 a.m.
Service de 20 minutes 8.40 a.m. à 9.00 a.m.
Service de 30 minutes 9.00 a.m. à 9.15 a.m.
Service de 10 minutes 5.15 p.m. à 5.25 p.m.
Service de 7 1/2 minutes 7 p.m. à 7.15 p.m.
Service de 30 minutes 11.40 p.m. à 1.00 a.m.
Service de 40 minutes 11.40 p.m. à 1.40 a.m.
Dernier tramway pour Carterville à 1.40 a.m.

RUE DE LA BOUTE DE L'ILE

Des rues Lanale et Notre-Dame—
Service de 40 minutes 11.40 p.m. à (minut)

TREKATVILLE

Des rues Lanale et Notre-Dame—
Service de 30 minutes 9.00 a.m. à 9.00 a.m.
Service de 30 minutes 9.00 a.m. à 9.30 p.m.
Service de 15 minutes 7.00 p.m. à 7.15 p.m.
Service de 30 minutes 7.00 p.m. à (minut)

POINTE-AUX-TREMLES VIA NOTRE-

LEGUMES Patates du Nouveau-Brunswick, \$1.50		De Notre-Dame et 1ère Avenue:— Service de 15 minutes 5.15 a.m. à 4.00 p.m. Service de 7 minutes 4.00 a.m. à 6.15 p.m.	
---	--	---	--

1/2 sac de 50 livres.
 Oignons, \$1.65 & \$2.25.
 Carottes, \$3.00 le sac.
 Choux, 25c à 40c la douzaine.
 Trous de lit, 10c la doz.
 Céleri, 30c à 36c le paquet.
 Chénoues, 40c à 48c la doz.
 Carottes, 25c le sac.
 Betteraves, 75c le sac.
 Navets, 40c le sac.
 Haricots blancs la livre 10c.
 Tabac "Amérien", 60c à 76c la livre.
 Tomates, 10c la douz.
 Pommes Alexander, \$5.00 à \$6.00 le baril.
 Graines de lin, 1.50; No 2 \$6.00;
 No 3, \$4.50.
 McIntosh No 1, \$8.50; No 2, \$7.50;
 No 3, \$6.50. Grads,
 No 1, \$10.00; No 2, \$8.00;
 No 3, \$6.50.
 No 1, \$8.00; No 2, \$7.50.

LE MARCHE AUX GRAINS

A CHICAGO

Chicago, 31. — Les prix des céréales et des semailles ont considérablement baissé aujourd'hui, au marché de Chicago. Les causes de cette baisse sont les rapports très favorables sur les conditions des récoltes et les mesures prises pour tenter de réduire le coût de la vie.

Les prix au comptant ont été comme suit:

Mais No 2, mélangé, \$1.99 à 2.00; No 2 jaune, \$2.00 à 2.02.

Avoines: No 2 blanche, 78-3-4 à 81-1-2; No 3 blanches, 77-1-2 à 81.

Seigle, No 2, \$1.67 à \$1.68.

Orge, \$1.37 à \$1.41.

Graine de mil, \$9.00 à \$11.50.

Trèfle, nominal.

Pois, nominal.

Saindoux, \$34.00.

Plantes \$27.00 à \$28.00.

A MINNEAPOLIS

Minneapolis, Minn., 31. — Farine, sans changement.

Orge, \$1.26 à \$1.37.

Seigle, No 2, \$1.63 à \$1.63 3-4.

Son, \$42.00.

Durum, \$1.00 à \$1.02.

Graine de lin sur mil, \$6.02 à \$6.05; en route \$6.02; juillet \$6.09 dem.; septembre \$6.02 dem.; octobre, \$5.85 offre; novembre, \$5.80 offre; décembre, \$5.72.

A MONTREAL

Cours de Quintal et Lynch, Ltée, 31 juillet 1918.

Au comptant.

Avoines en éleveur par eau

No 3 cw. 1.02 1-2 1.01 1-2

Ex. 1 fourrage 1.02 1-2 1.01 1-2

A termes 1-2 de plus.

A WINNIPEG

Winnipeg, 31. — Avoines:

Septembre 91-3-8

Octobre 88-3-8

Novembre 85-1-2

Décembre 85-1-2

Orge:

Septembre 1.47 1.43 1-2

Octobre 1.37 1.37

Décembre 1.33 1.33

Lin:

Septembre 6.20 5.80

Octobre 5.84 5.75

A TORONTO

Toronto, 31. — Blé du Manitoba, en entrepôt à Port William, No 1 nord, \$2.24 1-2; No 2 \$2.21 1-2; No 3, \$2.17 1-2; blé No 4, \$2.11.

Avoines du Manitoba, en entrepôt à Port William, No 3 cw., \$1.43 1-2; No 4 cw., \$1.38 1-2; résidus, \$1.32; fourrage, \$1.32.

Mais, sur rails à Toronto, No 3, \$1.22 à \$1.24 la tonne; mélangé \$1.0 à \$1.25.

Avoines de l'Ontario, No 3 blanche, \$2 à \$2.08.

Blé de l'Ontario, f.o.b. aux points d'expédition, No 2 d'hiver \$2.03 à \$2.08.

Pois, No 2 nominal, \$1.31 à \$1.35.

Sarrasin, No 2 nominal, \$1.31.

Graines, No 2 nominal, \$1.31.

Farine du Manitoba, à Montréal, \$10.25 à \$10.50; à Toronto, \$10.25 à \$10.50.

Son, la tonne, \$42 à \$45; recoups \$44 à \$49; bonne farine d'alimentation par sac \$3.25 à \$3.35.

Foin sur rails à Toronto, No 1, \$22 à \$24 la tonne; mélangé \$10 à \$12.

Paille sur rails à Toronto, \$10 à \$11.

RAPPORT ANNUEL DE L'ONTARIO STEEL CO.

Le compte-rendu annuel des opérations de l'Ontario Steel Company, pour l'année financière arrêtée le 30 juin dernier, fait ressortir les bénéfices de l'entreprise à \$199,000 (en chiffres ronds), après déduction des dépréciations, et des impôts de guerre sur les bénéfices industriels, mais avant la soustraction de l'intérêt des obligations et les services des dividendes sur les actions privilégiées par comparaison avec \$208,107 l'an passé, soit une diminution de \$10,000.

Le service de la dette de la maison absorbant \$36,000 annuellement, il reste donc une somme distribuable de \$163,000; et, comme les 7 p.c. de dividende annuel entraînent un déboursé de \$52,500, les \$110,500 d'excédent annuel de la compagnie représentent donc un gain de 14 p.c. à capital-actions ordinaire et de 21.7 p.c. sur les actions de priorité de la compagnie contre 16.2 p.c. et 23.2 p.c. respectivement, l'an passé.

EMISSION DE LA SHAWINIGAN CO.

La Shawinigan Water and Power Co., a convoqué pour le 8 octobre prochain, ses actionnaires à une assemblée spéciale. L'objet de l'assemblée est la ratification d'une décision prise il y a quelques semaines par le conseil d'administration de la compagnie d'émettre \$50,000,000 d'obligations, première hypothèque, amortissables.

Le produit de cette émission, qui pourra être lancée en plusieurs fois, sera affecté à la conversion des obligations de la compagnie dont le rendement et l'échéance seront ainsi unifiés. Cette émission offrira à la compagnie elle-même des avantages financiers certains et aux actionnaires celui de participer dans une plus large mesure au développement de la compagnie.

Le conseil d'administration se propose d'émettre d'abord \$20,000,000 des \$50,000,000 qu'il proposera aux actionnaires de créer. Le produit de cette émission sera affecté au retrait de \$5,000,000 d'obligations 5 p.c., première hypothèque, de \$5,476,261 d'actions hypothécaires consolidées et de ce qui peut rester sur le marché des \$4,500,000 de bons à 6 p.c. à 2 ans, émis en décembre de l'année courante et qui n'auraient pas encore été transformés en actions ordinaires de la compagnie. On croit savoir que \$3,000,000 de ces bons ont été transformés en actions.

Les obligations nouvelles qui porteront 5-1-2 p.c. seront divisées en plusieurs séries.

LA SUPPRESSION

DES PROHIBITIONS

Dans sa "Revue Financière", édition du 13 juillet, le "Journal des Débats", publie ce qui suit sur le rétablissement de la liberté du commerce:

On a annoncé la suppression de presque toutes les prohibitions d'importation. Cette mesure sera certainement bien accueillie par l'opinion publique, qui voit dans la liberté du commerce le véritable remède à la cherté de la vie. Il est indiscutable, en effet, que la hausse des prix est due en partie à ce que, sur le marché, la demande est constamment supérieure à l'offre. Les commerçants sont assurés de trouver acquiescent pour leurs marchandises à n'importe quel prix. Ils profitent de la concurrence que les acheteurs se font entre eux, et ne peuvent ni eux-mêmes, ni même en abusant en majorant outre mesure leurs bénéfices.

Le libre afflux, sur le marché intérieur de marchandises provenant de l'étranger est un obstacle à ces abus. Quand l'offre devient égale en importance à la demande et qu'elle peut au besoin lui devenir supérieure, ce n'est plus entre les acheteurs qu'il y a concurrence, mais entre les vendeurs; les commerçants sont obligés alors d'abaisser leurs prix de vente jusqu'à la parité des prix pratiqués à l'étranger. Remarquons cependant que pour calculer cette parité il faut tenir compte des frais de transport et du change, sans parler des droits de douane, que nous négligeons à dessein. Quel qu'il soit, quand on se trouve en présence — comme c'est le cas maintenant pour certains articles — d'un cours notablement inférieur des cours à l'étranger et le prix de vente à l'intérieur, la liberté d'importation doit avoir pour conséquence une baisse de ce prix.

Il ne faudrait pas cependant s'exagérer l'effet que l'on peut raisonnablement attendre de la libération des échanges, et croire qu'il suffit de la décréter pour que l'on voie disparaître immédiatement le mal de la "vie chère".

On doit considérer d'abord la difficulté des transports et le manque de fret qui rendent impossible actuellement de faire parvenir les marchandises étrangères sur le marché assez rapidement et en quantité suffisante pour que l'offre devienne surabondante. On ne doit pas oublier, d'autre part, que les stocks de la plupart des produits étrangers sont réduits dans le monde entier, et qu'il est impossible d'en transporter instantanément en France des quantités illimitées; croit-on que cela suffirait à ramener chez nous les prix de ces produits à leur ancien niveau? Pas le moins du monde. Car ce qui vaut un dollar aux Etats-Unis, les Français le paieraient autrefois 5 fr., tandis que pour l'acquiescent maintenant il leur faut déboursé non loin de 7 fr. C'est la conséquence de la dépréciation de notre change.

Or cette dépréciation, qui provient du déséquilibre de notre balance commerciale, ne ferait que s'accroître à mesure que le chiffre de nos importations augmenterait, et, si celles-ci atteignaient des proportions telles que nos facultés de règlement à l'étranger fussent manifestement impuissantes à assurer le paiement, la dépréciation du change n'aurait plus de limites. Elle risquerait de compenser, et au-delà, la différence que nous aurions eue entre les cours à l'étranger et les cours à l'intérieur. En d'autres mots, la liberté du commerce ne sera un facteur efficace de la baisse des prix qu'à la condition de ne pas donner lieu à une augmentation démesurée des importations. Dans le cas contraire, non seulement elle ne remédierait pas à la cherté de la vie, mais, en aggravant la dépréciation de notre change, elle atteindrait gravement notre crédit.

Cela est-il à craindre? Quand on voit que la hausse formidable qui s'est produite n'arrête pas les acheteurs, on n'ose pas répondre par la négative. Ne risquerait-on pas, en offrant au public de plus grandes facilités d'achat, d'augmenter encore la consommation des objets de luxe aussi bien que des produits nécessaires à l'existence? Il est certain, en tout cas, qu'il conviendrait de se méfier de l'enthousiasme qui nous pousse à l'ouverture des frontières. Par l'argent que l'Etat a répandu à profusion dans le pays, il a contribué à provoquer la hausse des prix. Puis, à mesure que les prix ont monté, il a augmenté ses libéralités, de même qu'on a élevé les salaires, afin de permettre aux acheteurs de payer plus cher, et la hausse des salaires à son tour a accentué la hausse des prix. C'est là un cercle vicieux dont il faut absolument sortir.

Après les deux épreuves de la guerre, il y a un désir général de repos et de jouissance. Chacun aspire non seulement au bien-être, mais au "mieux-être", et voudrait l'obtenir tout de suite, en travaillant moins. C'est un sentiment qui s'explique par une sorte de réaction très naturelle. Il faut cependant avoir le courage de le dire bien haut: ce n'est pas l'heure du repos et de la vie facile. La France est fortement appauvrie par les dommages matériels qu'elle a subis, par ses pertes en vies humaines et par la dette qu'elle a contractée à l'étranger. Ses forces productrices ont été fortement diminuées.

En travaillant nous arriverons à la reconstitution, mais, jusqu'à là, nous serons tributaires des autres pays pour ne parler que de notre consommation. C'est pourquoi il est indispensable de mesurer strictement cette consommation. Car les paiements que nous faisons au dehors nous appauvrissent encore. Bien plus, il nous faut recourir au crédit pour opérer nos règlements, et les crédits que nous pouvons obtenir ne sont pas illimités. C'est dire que, même en nous endettant, nous n'avons pas la faculté d'augmenter à notre gré le chiffre de nos achats au dehors. Tout comme un particulier, un pays ne peut pas dépenser au-delà de ses ressources.

Il faut donc que la France limite ses achats au dehors, et pour cela il faut que chacun restreigne autant que possible ses achats de toute sorte, car tout accroissement de la consommation entraîne une influence sur la balance commerciale. On doit donc se persuader en tout cas, que la liberté des importations, si elle n'est accompagnée d'une autre mesure, quelle qu'elle soit, ne suffira à résoudre le problème de la vie chère. Il n'y a pas de baisse de prix possible si l'on con-

L'AUTRICHE DEVIENT UNE PUISSANCE DE TROISIEME ORDRE

L'ancien empire des Habsburg est réduit à une population de six millions d'habitants sur un territoire dix fois moindre que celui de la province de Québec.

LES ALLIES DEVONT LUI PORTER SECOURS

(Spécial au "Canada")

Londres, 31. — Les problèmes autrichiens se rapprochent des problèmes tchèques en ce sens que les répartition territoriale comprendront pour les petites nations alliées l'adoption des surcharges financières des pays vaincus. Les Etats nouveaux et en plus l'Italie et la Roumanie ont consenti à se partager la dette autrichienne en proportion de la superficie et de la population des territoires conquis qui leur reviennent à chacun.

C'est ainsi que l'Italie et la Roumanie, pour avoir contribué à la victoire de l'Entente, devront assumer de nouvelles dettes. L'établissement d'un gouvernement bolchéviste en Hongrie, dont la frontière est limitrophe de celle de l'Autriche dans l'ouest, complique la situation.

L'Autriche dépendant est encore moins sectionnée typographiquement que la Hongrie dont l'unité est menacée par les hauteurs des Carpates, par le Banat de Temeswar au sud-est et par la fondation d'une république communiste. Et ce ne sont pas là les seuls conflits. Il en existe d'autres plus graves à régler entre les Slovaques et les Allemands en Carinthie; entre les Magyars, les Allemands et les Serbes dans le Banat. L'Autriche est concernée dans le premier et la Hongrie dans les deux autres. La Carinthie combat pour la possession de la contrée de Klagenfurt, capitale de l'ancien duché, ville d'environ 25,000 habitants. Par le démembrement de l'Autriche-Hongrie, les Alliés ont automatiquement trouvé le moyen de se faire rembourser par chacun de ces deux pays pour les dommages de guerre, ce qu'on ne peut pas dire dans l'Allemagne. Le retour à la France de l'Alsace-Lorraine n'a pas privé l'Allemagne d'un territoire qui lui appartenait en propre, tandis que le fait d'avoir divisé la Hongrie et tout particulièrement l'Autriche en petits Etats indépendants groupés de façon homogène comporte la perte intégrale de propriétés hongroises ou autrichiennes, acquises et administrées par Vienne.

D'après les termes du traité de paix, l'Entente devient temporairement détentrice de toutes les propriétés de l'ancienne monarchie ainsi que la curatelle virtuelle des nations des Etats nouveaux en ce qui regarde l'indemnité de guerre, laissant le gouvernement autrichien se débattre de son mieux avec les actionnaires et les propriétaires individuels.

Cet arrangement est loin d'être l'Autriche puisqu'elle la libère d'une forte portion de ses indemnités de guerre et la purge des écrasantes hypothèques qu'il faudra plusieurs années à l'Allemagne pour éteindre.

Une preuve que la charge financière imposée à l'Autriche ne sera pas excessive est l'importance du montant que les Alliés recevront de la Tcheco-Slovaquie, de la Yougoslavie, de la Roumanie, de la Pologne et de l'Italie, tous pays bénéficiaires. Les régions libérées auront deux milliards de francs ou 400,000,000 à payer et comme la population intéressée est de quarante millions d'habitants, le coût par capita se chiffrent environ à \$10. Si la Hongrie n'est pas très gravement affligée par cet arrangement, d'un autre côté l'Autriche s'en trouve ruinée. Les Alliés devront lui venir en aide pour lui éviter une faillite complète. Ce pays est pratiquement privé de toutes ses industries, puisque ses mines gisent en Pologne et en Hongrie; ses districts pétroliers en Pologne et en Hongrie; ses filatures en Slovaquie et ses chantiers maritimes en Yougoslavie et dans les nouvelles possessions italiennes de l'Adriatique.

La ville de Vienne est réduite à une population de 2,000,000 d'habitants et le reste de l'Autriche avec 4,000,000 en plus doit retourner au travail sans capital, presque les mains vides, dans un pays trop peu fertile et trop peu étendu pour lui fournir les moyens d'existence suffisants.

L'Autriche a perdu à jamais son rang de puissance de première ordre. La Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie la surpasseront en importance politique et Vienne ne comptera plus parmi les grandes capitales du monde. Mais il ne faut pas oublier que ces châtiments ne sont que la conséquence des crimes qu'elle a commis au début de la guerre et de ses ambitions démesurées.

Les délégués de la conférence de la paix en délimitant ainsi les frontières de l'Autriche n'ont pas obéi seulement à des problèmes historiques mais aussi à des nécessités stratégiques. On peut même dire qu'ils ont été inspirés par le désir de donner à chaque nation son territoire propre. Les petites colonies s'administreront elles-mêmes, formant des sortes "d'îles" entourées de populations étrangères avec lesquelles ils vivaient avec plus ou moins de bonne entente. C'est ainsi qu'on retrouve des îles allemandes dans la Yougoslavie, des îles italiennes en Autriche et des îles tchèques dans la partie nord-ouest de Vienne.

Il aurait été humainement impossible de regrouper parfaitement toutes les races sur des territoires absolument distincts. Voilà pourquoi dans plusieurs de ces nouveaux Etats résident encore près d'un million d'Autrichiens qui auraient été forcés de s'expatrier, une fois la paix signée, pour rejoindre leur mère-patrie. Les considérations historiques ont surtout prévalu dans certains cas, ainsi que dans celui de la Norvège méridionale où la vieille frontière provinciale avec la Basse-Autriche n'a pas été modifiée.

L'ITALIE ACQUIERT LE TYROL

Une frontière stratégique a été donnée à l'Italie dans le Tyrol méridional où habitent près d'un million d'Autrichiens. C'est dans cette contrée que vivait Andreas Hofer, le patriote tyrolien qui lutta contre Napoléon et les Bavarois pour garder à l'Autriche les vallées et les montagnes de sa patrie et qui fut finalement capturé par les troupes françaises et fusillé en 1810 par les ordres de l'Empereur. Les Alliés ont fixé à ce point les limites du nouveau territoire italien, plus exactement au défilé Brenner qui partage le Tyrol en deux contrées distinctes.

D'après les termes définitifs présentés au docteur Karl Renner, chef de la délégation, les Autrichiens ont jusqu'à 5 août pour soumettre leurs dernières observations sur le traité.

L'armée par ces termes est réduite à 30,000 hommes, ce qui est bien différent des charges écrasantes qui incombait à l'ancienne monarchie dans le maintien des millions d'hommes de troupes qu'il lui fallait entretenir pour le salut de l'empire austro-allemand.

Si les termes du traité sont durs, ils ne sont pas pour cela exorbitants, et les Alliés ont exprimé à l'Autriche le désir de leur venir en aide. L'Autriche pourra grâce à eux reprendre avant trente ans une place honorable parmi les nations secondaires du monde.

On continue de chercher à accroître la consommation au lieu de la restreindre.

— F. M.

CREDITS ALLOUES

Ottawa, 30. — Sir Thomas White a déclaré que depuis le mois de septembre dernier des crédits au montant de \$167,000,000 ont été alloués à la Grande-Bretagne par le gouvernement pour l'achat de la récolte de blé de l'année dernière. En outre environ \$25,000,000 furent fournis pour l'achat d'autres aliments et plus de \$12,000,000 pour bois de construction.

C'est l'emprunt de la Victoire de l'année dernière qui a permis au Canada d'allouer les crédits importants nécessaires à l'achat de ces produits et de la vente desquels dépend en grande partie la prospérité entière du Dominion tant au point de vue agricole que sous le rapport de l'industrie, du commerce et de la finance.

Le succès de l'emprunt du Dominion qui sera émis cet automne est considéré comme d'une vitale importance pour le Canada parce qu'il lui permettra de rencontrer les frais de démobilisation et d'obtenir l'argent nécessaire pour la vente de notre blé et autres produits.

LA GRANDE ARMÉE DU CANADA

Ce soir à 8 heures, aux casernes des "Irish Canadian Rangers", 91 rue Stanley, la Grande Armée du Canada, poste Vimy No 4, tiendra une grande assemblée à laquelle sont invitées tous les soldats licenciés.

On discutera la question de la gratification accordée aux soldats. Les orateurs seront: MM. Bernard Rose, les capitaines Girouard, Calder, M.C., Andrew McElroy et O. Hievs.

L'association s'attend à une nombreuse assistance, car on espère pour voir régler définitivement la question de cette gratification de \$2,000, dont on parle depuis longtemps.

La "Grande Armée du Canada", sur l'invitation de M. D. D. McKenzie, enverra trois délégués à la grande convention fédérale à Ottawa.

Les délégués choisis sont: les capitaines A. McDuff et Calder, M.C., ainsi que M. Josienski.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique; et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

LE COUT ELEVE DE LA VIE POURRAIT CAUSER UNE REVOLTE

Averti d'un grave danger social aux Etats-Unis, le président Wilson soumettra à son cabinet la question de réduire immédiatement la cherté des vivres. — Le profiteuse prend le double de ce que lui demandent les ouvriers. — Chacun ses torts.

(Cable de la Presse Associée)

Washington, 31. — Le procureur-général Palmer a convoqué les chefs des principaux ministères du gouvernement pour conférer immédiatement avec eux sur le coût élevé de la vie et prendre les moyens propres à en diminuer le coût pour chaque citoyen.

Washington, 31. — On mande de la Maison Blanche que le président Wilson "prend en très haute considération la requête de la Fraternité des Ingénieurs de locomotives qui demande au président de s'occuper immédiatement de la réduction du coût de la vie.

Le premier geste du président sera de soumettre cette question vitale à son cabinet dont la prochaine assemblée est fixée à mardi prochain.

Les rapports que lui envoie la commission fédérale de l'industrie sur l'enquête qu'elle tient au sujet des embouteillages semblent surtout intéresser le président qui seconde le projet de loi Kenyon pour la réglementation des entrepôts.

Au congrès de la Fraternité des Ingénieurs de locomotives, on s'est posé cette question: "Quelle sera l'attitude du président Wilson à ce sujet?"

On songe même à donner au président tous les pouvoirs nécessaires à la réduction des prix et c'est le but de la résolution présentée par M. Wood, un représentant de la Fraternité, à la Chambre, laquelle résolution est pendante.

Selon les experts de cette question économique, il paraît que la vente au consommateur par l'entremise du service postal des magasins aux vivres de surplus de l'armée n'aurait pour effet qu'une diminution temporaire du coût de la vie. Par conséquent la mise sur le marché de ces ravitaillements n'aura pas l'effet permanent auquel tend la campagne de la réduction définitive du prix des vivres.

Le profiteuse est la cible que visent les diverses associations industrielles qui étudient les causes du coût de la vie.

Et si l'on n'apporte pas un prompt remède au mal, voici l'avertissement que prêteur aux Etats-Unis M. Lee, qui a bien voulu livrer au public cette partie du rapport du "Board of Railway Wages", formé pour étudier les demandes exagérées des employés de trains:

Il dit que le pays est à la veille d'un soulèvement, plus tôt qu'il ne le pense, si l'on ne met pas un frein à l'avance de plus en plus grossissante des prix des vivres. Les services des chemins de fer et le gouvernement feraient mieux d'écraser le profiteuse de entrepôts et des autres industries plutôt que de délibérer en face d'un tapis vert au sujet de l'augmentation des salaires.

"Nous sommes tous à blâmer, dit-il, parce que nous dépensons toutes nos énergies à gagner plus d'argent pour nous-mêmes. Réalisons donc que, chaque jour, les profiteuses soutiennent de l'ouvrage le double de ce qu'ils lui donnent.

"Le malaise qui existe entre nous, entre les classes sociales, avec l'autorité de l'Etat et avec tout le monde, c'est que nous nous épuisons à rechercher le dollar, à courir vers le Veau d'Or, tandis que l'ouvrier peut à peine vivre et que le profiteuse emplit les poches.

"Je vous avouerai franchement que nous marchons dans le mauvais chemin; qu'il est temps de dire: halte! car, tant que nous ne serons pas unis, tant que nous ne nous coaliserons pas pour arrêter "ça", le pays ira à la ruine, après avoir vu la révolte des classes. Ce jour est plus près que me le président mes longues années d'expérience. Que quelqu'un jette une allumette et le feu est aux poudres.

"Notre continent est plus menacé de la guerre que l'était l'ancien monde quand le kaiser lui a lancé le gant. Et pour cela, le blâme doit être jeté sur nos législateurs, parce que les masses seraient leur appui s'ils voulaient corriger ce qu'ils ont mal fait et ils ont certainement le pouvoir de le faire s'ils ont eu celui de faire.

Mais, au lieu de légiférer, ils jouent à la politique, comme le font certaines associations ouvrières. Et c'est la même chose qui se répète dans toutes les sphères de l'activité humaine et de la vie publique."

LE PAYS LE PLUS MANUFACTURIER AU MONDE EST REVENU INVALIDE

Les chemins de fer anglais et les bassins houillers du Yorkshire s'en vont à la ruine si la grève des mineurs ne cesse aussitôt. — On parle de nationaliser ces deux grandes puissances économiques. — Un déficit de £70,000,000 pour les voies ferrées.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 31. — Les chemins de fer et les bassins houillers du Yorkshire et des comtés environnants sont comme des invalides. C'est un grand désastre pour ce district réputé comme le plus manufacturier du monde.

Ces deux puissances sont encore sous le contrôle du gouvernement, comme le voulait la législation en temps de guerre. Maintenant on agit la question de les remettre aux mains de l'Etat et cela constitue, à l'heure actuelle, un des plus importants points du programme de reconstruction nationale.

Les chemins de fer anglais sont gérés par le nouveau ministre du Transport, avec garantie pour les actionnaires de toucher leurs dividendes et leurs profits d'avant-guerre. Les bassins houillers et les mines de charbon sont sous la direction d'un contrôleur qui fixe la compensation qui doit être payée aux propriétaires de mines.

"Les moyens de transport du pays sont financièrement dans un état de déparalyse," disait dernièrement, à la Chambre, Sir Eric Geddes, ministre du Transport. Le bilan des chemins de fer pour cette année, comme il le calcule, aura un déficit de £71,000,000 à £73,000,000, tandis que pendant les cinq dernières années d'avant la guerre, il accusait un profit annuel de £13,000,000.

La liste de paye annuelle des chemins de fer d'avant la guerre était d'environ £50,000,000, et Sir Eric estime que l'augmentation des salaires de guerre et des autres concessions ouvrières est maintenant de £57,000,000. La journée de huit heures et autres nouveaux octrois coûteront de £20,000,000 à £25,000,000 et le coût additionnel, des matériaux et du charbon £27,000,000, faisant comme total du coût d'exploitation des chemins de fer de £104,000,000 à £107,000,000, sans mettre en ligne de compte la grande dépréciation du matériel pendant la guerre.

Certains financiers contestent la véracité de ces chiffres et assurent que le déficit ne se trouve que sur le papier par suite d'une mauvaise tenue des livres qui cote l'immense trafic du gouvernement au taux que cela coûterait au trafic privé, et ils en concluent que la situation financière n'est pas aussi mauvaise que semble la voir Sir Eric Geddes.

En vertu des présents arrangements, les déficits des chemins de fer sont défrayés, d'abord par le prélèvement fait par la trésorerie de la taxe des contribuables, ensuite par tout le pays au moyen des augmentations du prix du charbon.

Ainsi, le 14 juillet, le gouvernement a annoncé que le prix du charbon serait augmenté de six schellings la tonne. Mais cette augmentation ne doit être effective que dans six mois.

DOMINION COAL COMPANY

DOMINION CHARBON

CHARGES SITUATION

SPRINGHILL

CHARGES SITUATION

SPRINGHILL

CHARGES SITUATION

SPRINGHILL

CENTURY COAL COMPANY, LTD.

310 EDIFICE DOMINION EXPRESS

MONTREAL

CHARBON POUR MACHINES A VAPEUR

PAR CHARS — VAISSEAUX OU AU VOYAGE

78-n

PETITES ANNONCES

POUR REPARATION de dynamos, moteurs et autres appareils électriques. S'adresser à la Cie Internationale d'Electricité, 21 rue Beaubien, Tel. Bell, Main 2101.

DOMINION CARPET BEATING CO., 252 Dorchester, 1201-1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1

LE R. P. LOUIS ARCANDE REULU RECTEUR DU COLLEGE STE-MARIE

Le collège Ste-Marie fait quelques changements dans son personnel. — La fête de Saint-Ignace dignement célébrée au collège.

Hier, le 31 juillet, c'était grande fête au collège Ste-Marie à l'occasion de l'anniversaire du fondateur de la Société de Jésus, saint Ignace de Loyola.

Les Révérends Pères Jésuites avaient tenu à célébrer dignement la fête de leur saint patron et fondateur de leur ordre dont les œuvres sont répandues dans le monde entier.

Il y eut d'abord messe solennelle dans la chapelle du collège, magnifiquement décorée pour la circonstance. Un nombreux clergé y assistait.

A midi il y eut dîner présidé par Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, arrivé d'Europe au commencement de la semaine. Mgr l'archevêque avait voulu contribuer à l'éclat de cette fête et rendre ainsi un bel hommage de gratitude aux Pères Jésuites pour les nombreux bienfaits qu'ils rendent dans l'éducation et dans les autres œuvres religieuses.

Outre le personnel du collège, un grand nombre de membres du clergé y assistaient ainsi que des représentants de plusieurs communautés religieuses. Les anciens élèves avaient aussi répondu à l'invitation de leur "Alma Mater", et étaient venus participer à cette fête en l'honneur de saint Ignace de Loyola.

Dans la soirée, on a annoncé les différents changements dans le personnel du collège.

La direction du collège Ste-Marie a subi quelques changements de même que le personnel enseignant.

Le R. P. Louis Arcand a été réélu recteur et le R. P. A. Monet sera de nouveau procureur. Le nouveau Père-ministre est le R. P. Stanislas Leseau et le préfet le P. Arthur Dery. Le P. Sheehy a été nommé Père spirituel.

Voici les professeurs dans les différentes classes.

Philosophie, les PP. Léon Lebel et Maurice Beaulieu.

Sciences: les PP. Hamel, Lafortune, Porcheron.

Rhetorique: Le R. P. Emile Papillon.

Belles-lettres: P. Ignace Paré.

Versification: les RR. PP. T. Trevaault et Müller.

Méthode: les PP. Brunet et Mery.

Syntaxe: les PP. Lachapelle et L. Primeau.

Eléments-latins: les PP. Bellemare, Bertrand et Richart.

Surveillants: les PP. Albert Gauthier, Vincent Beaulieu, Jos. Courchesne.

Tous les autres membres du personnel continueront à remplir les mêmes fonctions durant la prochaine année scolaire.

LE PORT DE MONTREAL REPRENDR MAINTENANT SON ETAT NORMAL

La paix change l'aspect de notre port. — Plus de navires camouflés. — Les navires construits pendant la guerre arrivent en grand nombre.

Le port de Montréal commence à reprendre son état normal d'avant-guerre, bien que les gros chargements de vivres qui quittent notre ville pour l'Europe semblent être un vestige du grand conflit qui vient de se terminer.

Notre port perdra, pour toujours, espérons-le, ce caractère mystérieux qu'il avait durant la guerre; nous ne verrons plus ces vaisseaux camouflés avec tous ces agrès, signes des dangers qu'ils couraient au milieu de l'océan, avant d'atteindre le Saint-Laurent. Au lieu de tous ces dessins de camouflage, les navires arrivent maintenant dans notre port avec leurs couleurs respectives de leurs propriétaires.

Mais même sous les différentes couleurs d'avant-guerre qui ornent la coque et les cheminées des navires qui viennent dans notre port aujourd'hui il est facile de reconnaître que ces vaisseaux sont le produit d'un besoin urgent tel qu'il n'en ait jamais existé avant la guerre.

Ce sont des navires de guerre, bâtis avec une grande rapidité pour pouvoir faire face à la campagne des sous-marins.

On peut facilement reconnaître les navires du ministère du transport anglais par leur grande coque d'acier, leur basse superstructure, leur petite cheminée, leur unique mat, et leur poste d'observation très élevé sur le mat afin de mieux permettre à la vigie de signaler les dangers dans la zone de guerre. On rencontre très peu de confort dans ces navires, chaque pièce a son utilité et rien de plus.

Ces navires, quoique étroits, car ils ont à passer par les canaux pour arriver à Montréal, ont une assez grande capacité et peuvent transporter leur cargaison dans tous les ports du monde.

Les vaisseaux ennemis que nous n'avions pas vus depuis quelques années, nous arrivent maintenant en grand nombre; ils voyagent sous les couleurs alliées qui s'en servent pour le transport des grains du Canada en Europe.

Parmi tous ces nouveaux visiteurs, et au milieu de toutes les inventions que la guerre a créées, on voit encore cependant dans notre port ces vieux navires qui ont bravé durant toute la durée de la guerre les mines, les torpilles et toutes les créations diaboliques de l'ennemi, et qui continuent régulièrement leur service entre Montréal et la Grande-Bretagne.

LA COMMISSION DEMANDE EN VAIN DES SOUMISSIONS

Personne ne veut entreprendre la reconstruction d'un pont au-dessus du canal de l'aqueduc. — Pour le pavage des rues Redpath, Northcliffe, Plamondon et du Pont.

Nos administrateurs municipaux ont éprouvé une rare surprise, à leur dernière séance. Ils ont ouvert la boîte qui devait contenir les soumissions pour l'élévation d'un pont en bois construit sur le canal de l'aqueduc, à l'avenue Woodland, pour la construction d'un pont neuf au même endroit, mais ils ont amèrement constaté qu'aucune soumission n'avait été reçue pour les travaux en question.

Comme résultat la ville devra elle-même exécuter les travaux.

La commission a été plus heureuse pour la construction en blocs et en composition asphaltique d'un pavage sur la rue Redpath, de la rue Sherbrooke au limites nord de la cité.

Elle a reçu à cet effet, les deux soumissions suivantes:

Sicily Asphaltum Paving Co. (gratuit) \$25,119.44; (brique) \$24,374.24; Quintlan, Robertson and Janin, Ltd., \$24,504.00; qui ont été référées au directeur du service des travaux publics pour rapport.

On a accédé à la soumission corrigée de M. Q. Quintlan, Robertson and Janin Limited, pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Northcliffe, entre les rues Church et Brillon, la compagnie ayant consenti à faire ces travaux de pavage pour la somme de \$15,339.60 et le montant voté à ce sujet par le conseil étant de \$15,646.00.

La commission a nommé M. Excluse Décarie, inspecteur des travaux de la rue Plamondon, et M. B. E. McConnell, inspecteur des travaux de pavage sur la rue Bridge.

Le salaire de ces inspecteurs devra être de \$4.00 par jour et fera partie du coût des travaux.

LA CITE EST TENUE DE FOURNIR L'EAU A LA VILLE SAINT-PIERRE

Ainsi en décide le département en loi, dans un rapport à la commission administrative. — Raccordement de tuyaux à Montréal-Ouest.

Selon un rapport de M. C. A. Landreau, chef du contentieux, à la commission administrative, la cité de Montréal est tenue de donner aux citoyens de la ville Saint-Pierre une pression suffisante pour les besoins domestiques. En conséquence, la commission, sur la recommandation de M. Doucet, directeur du département des travaux publics, et sur la proposition du commissaire K. A. Ross, soumise par le commissaire Charles Marcell, a résolu de voter une somme de \$775 à être imputée sur le crédit voté pour pose de tuyaux à l'eau en général, afin de raccorder le tuyau de l'avenue Hillcrest dans la ville Saint-Pierre au tuyau qui fournit l'eau à Montréal-Ouest.

Les commissaires ont approuvé un traité d'un arrangement entre la Cité de Montréal et MM. Arthur Young and Co. pour l'exécution de tous les travaux nécessaires afin d'établir une classification de tous les employés municipaux et pour l'établissement d'un système scientifique d'emploi qui devra rencontrer les besoins de la cité. Ces travaux ont trait à l'établissement d'une commission du service civil que nous avons annoncé au commencement de la semaine.

Il a été résolu à ce sujet, que le montant de \$7,500 qui est le maximum des honoraires qui doivent être payés à MM. Arthur Young and Co. soit voté et imputé sur le crédit voté pour l'administration du département de Police (uniformes).

La commission a reçu un rapport du directeur du service de Santé informant la commission que le Dr. Elie C. Asselin, médecin attaché à la division de l'Hygiène de l'Enfance, a donné sa démission qui prend effet aujourd'hui.

Le docteur Asselin a accepté un emploi plus rémunérateur, à la demande de l'Université Laval.

Les commissaires ont approuvé M. J. P. Garon, inspecteur dans le département des travaux publics, a donné sa démission qui prend aussi effet aujourd'hui.

On a voté un autre crédit de \$1,150 pour payer certaines dépenses qui ont trait à l'arbitrage qui a eu lieu au sujet de l'affaire Cook.

LA COMMISSION DES LICENCES

Hier après-midi, M. le juge Choquet, président de la Commission des licences, a annoncé que cette commission siégerait mercredi prochain, à 2 hrs 30, pour accorder ce qui reste de licences de clubs.

Vu la persistance de la maladie du juge Bazin, a déclaré le juge Choquet, il est probable qu'un nouveau commissaire sera nommé pour le remplacer.

DIVISION ST-JACQUES

M. G. A. Morrison, officier-rapporteur de la division St-Jacques, aux dernières élections provinciales, informe qu'il est prêt à payer les sous-officiers rapporteurs ainsi que les locataires des bureaux de scrutin. S'adresser au No 35 Est rue St-Jacques.

HONORABLEMENT ACQUITTE

Jean Régis Eybale, avait été arrêté le 26 février dernier sous une accusation de vol d'une somme de \$350 à un nommé Herminet.

Défendu par Me C. Bruchési, Eybale a pu établir son innocence; en conséquence le juge Choquet l'a acquitté honorablement.

IL EST TROUVE COUPABLE

George Bergeron, accusé de vol comme serviteur d'une somme de \$230 appartenant à la maison Wray, entrepreneur de pompes funèbres, est trouvé coupable, malgré la bonne défense faite par son avocat Me Crankshaw junior; sur les instances de ce dernier, le juge a consenti à suspendre la sentence jusqu'à ce matin.

"AVEC LES CANADIENS EN SIBIRIE"

La prochaine réunion de l'Association de Publicité de Montréal aura lieu, cet après-midi, à 1 heure à l'hôtel Freeman. Le conférencier du dîner-causette sera le capitaine W. E. Playfair qui traitera du sujet suivant: "Avec les Canadiens en Sibirie".

Le capitaine Playfair a fait partie des forces expéditionnaires en Sibirie comme représentant de l'Association de la presse canadienne, et lui doute qu'il saura intéresser l'auditoire en racontant la vie de nos soldats canadiens dans le nord de la Russie.

ELLE TOMBE SANS CONNAISSANCE

Une dame que l'on croit être Mme C. Reeves, 10 rue Cadillac, est tombée sans connaissance sur la rue Windsor, hier après-midi.

L'ambulance de l'hôpital Royal Victoria a été appelée qui a conduit la dame à cette institution où elle est restée dans le service.

AUTO CONTRE BICYCLE

Sur la rue Saint-François-Xavier, au coin de la rue Notre-Dame, l'auto du gouvernement fédéral, licence 42641, est venue en collision avec un cycliste du nom de Jean Sarrazin demeurant rue Iverville, No. 2646.

Le jeune homme a été transporté à l'hôpital Notre-Dame; les médecins ont constaté qu'il souffrait de contusions dans la région lombaire.

Le chauffeur est un militaire du nom de S. E. Record.

M. EMILE GENOYER CONSUL A VANCOUVER

M. Emile Genoyer, vient d'être désigné par le gouvernement de la République française pour occuper le poste de consul à Vancouver.

M. Genoyer sera remplacé à Montréal, par M. M. de Verneuil, comme nous l'annonçons hier, arrivé par le steamer "La Lorraine".

Ceux qui ont eu l'occasion de rencontrer M. Genoyer sauront regretter son départ, car malgré le peu de temps qu'il a passé à Montréal, il avait su s'attirer l'estime et la considération de tous.

Avant de prendre son poste à Vancouver, M. Emile Genoyer fera un voyage en France.

Le Canada félicite M. le consul de France à Vancouver, de son avancement et de la marque de confiance dont l'investit en le nommant à ce poste, le gouvernement de la République française.

ON RECONSTRUIRA UN NOUVEL ARENA

Depuis assez longtemps on parlait de la reconstruction prochaine de l'Arena, dans l'Ouest de la ville.

Aujourd'hui, il semble presque certain que ce projet va se réaliser, et on dit même que les plans ont reçu leur forme définitive. L'affaire sera dirigée par une entreprise de capitalistes qui sera connue sous la raison sociale de "Montreal Amusement Co. Ltd.", avec un capital de \$300,000.

On construira dans la ville de Montréal au lieu de Westmount où se trouvait l'ancien Arena, car les règlements sont plus sévères dans cette dernière ville. La compagnie aura déjà une promesse de vente d'un terrain situé entre l'avenue Atwater et la rue Closse, juste en arrière du Forum.

On dit que M. Ed. Sheppard, directeur de l'ancien Arena, est un des promoteurs de cette nouvelle compagnie. Les parts seront de \$100 chacune.

Plusieurs projets ont été lancés à ce sujet, mais celui-ci semble être le plus sérieux.

LE GEN. WILSON REVIENT

Le major-général E. W. Wilson, C.M.G., commandant du district militaire No 4 est attendu en ville aujourd'hui, après un séjour de quelques semaines à Kennebunk Beach.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique; et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

LA FERMETURE DE BONNE HEURE A LA SEANCE ECHEVINALE DE LUNDI

Il est probable que nos édiles discuteront, à leur prochaine réunion, le règlement qui concerne les magasins et les boutiques de barbiers. — Le poids du pain. — Nombreux rapports et règlements.

Trois règlements seront soumis par la commission administrative au conseil pour approbation, à la séance de lundi. Le plus important est celui qui a trait à la fermeture à sept heures, quatre fois par semaine, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, des magasins, et à la fermeture des boutiques de barbiers à sept heures du soir, sauf le samedi et la veille des jours de fête, alors que cette fermeture se ferait à dix heures.

Il se peut fort que ce règlement soit discuté par le conseil, lundi, puisqu'il serait adopté automatiquement, le 17 de ce mois-ci, ayant été soumis pour la première fois, le 17 juin, et que le conseil ne se réunira peut-être pas avant le mois de septembre.

Le principal objet de la discussion, dans ce règlement, sera la fermeture à bonne heure le lundi, au lieu du vendredi, comme l'avaient suggéré certains commerçants, avec l'approbation de la majorité des échevins. Quelques édiles ne voudraient que trois jours de fermeture à bonne heure par semaine.

Un autre règlement qui sera adopté automatiquement, le 17 août, si le conseil ne se prononce pas sur son cas d'ici là, est celui qui fixe le poids du pain à douze, vingt-quatre et à des multiples de vingt-quatre onces.

Un troisième règlement attend la sanction du conseil, depuis le 2 juillet. Il pourvoit à un emprunt de \$499,603.17, pour payer les dettes de certaines municipalités annexées: Beauport, Longue-Pointe, Témiscouville, Saint-Henri, Saint-Gabriel.

A part de ces règlements et de rapports qu'on peut lire dans d'autres colonnes de notre journal, aujourd'hui,

RECONSTRUCTION D'EGOUTS DETRUITS PAR UNE EXPLOSION

On vote une somme de \$20,400 pour faire reconstruire les égouts détruits dans le nord de la ville, le 22 octobre 1918. — L'affaire devant les tribunaux.

Parmi les rapports qu'elle présente à la prochaine séance du conseil, lundi, la commission administrative recommandera qu'un crédit de \$20,400 soit voté pour la reconstruction des égouts détruits dans la partie nord de la cité le 22 octobre 1918 par une explosion. Ce montant de \$20,400 devra être imputé à la balance disponible des crédits suivants, savoir:

Division Ouest

Pavages, rues Britannia, \$294.80; Conway, \$368.48; Liverpool, \$7,858.79;

Division Nord

Pavages, rues Christophe-Colomb, \$1,715.30; Garnier, \$1,219.82; Lan-

UN AUTRE CREDIT DE \$50,000 POUR DES TROTTOIRS EN BETON

Le conseil est appelé à voter des sommes variant de \$800 à \$15,000 pour la construction et la réparation de trottoirs sur onze rues.

En même temps qu'elle décide de faire poser des lampes supplémentaires dans nos rues, la commission administrative fait également construire des trottoirs en béton sur différentes rues. Elle a aussi décidé de refaire le trottoir en béton en face de l'immeuble de "Henry Birks & Sons", 318, rue Saint-Jacques, tout près du square Phillips, et elle fait rapport au conseil recommandant qu'un crédit de \$890 soit voté à cet effet.

Rapport est fait au conseil pour un crédit de \$50,084, pour la construction de trottoirs en béton sur dix rues. Ces trottoirs se feront sur les rues ci-dessous, moyennant le montant qui figure à côté de chacune d'elles. La commission a voté \$50,000 l'autre jour pour d'autres trottoirs.

La nouvelle somme de \$50,084, sera répartie pour les trottoirs suivants:

(a) sur les deux côtés de l'avenue Northcliffe, de la rue Sherbrooke à l'avenue Notre-Dame de Grâces, au coût de \$15,184.00; (b) sur le côté ouest de l'avenue Wilson, de la rue Sherbrooke aux voies de la compagnie du Pacifique, au coût de \$4,096.00; (c) sur le côté ouest de l'avenue Old Orchard, entre les avenues Church et Monkland, au coût de \$4,000.00; (d) sur le côté sud de la rue Sainte-Marguerite, de la rue St-Antoine à la rue Richelieu, au coût de \$5,000.00; (e) sur les deux côtés de la rue St-Emile, de la rue de Courcelles à la rue Beaudoin, au coût de \$7,084.00; (f) sur les deux côtés de la rue Sir Georges Etienne Cartier, d'ici la rue St-Emile en allant vers le sud, au coût de \$1,300.00; (g) sur les côtés sud et est de la rue Maria, de la rue St-Augustin à la rue St-Emile, au coût de \$2,800.00; (h) sur les deux côtés de la rue Lenoir de la rue St-

Jacques à la rue St-Antoine, au coût de \$3,014.00; (i) sur les deux côtés de la rue Desnoyers, sur toute sa longueur, au coût de \$8,553.00; (j) sur les deux côtés de la rue Walnut, sur toute sa longueur, au coût de \$4,273.00.

Le coût de ces trottoirs devra être payé moitié par la cité et moitié par les propriétaires intéressés et des rôles à ce sujet devront être préparés conformément aux dispositions de la charte de la cité; la quote-part des propriétaires sera imputée sur les emprunts autorisés en vertu de l'article 351b de la charte, et la quote-part de la cité sur la balance disponible des crédits suivants:

Pavages rues St-Patrice, \$4,657.15; St-Marguerite, \$3,298.94; Turgeon, \$8,099.41; Arnes, \$2,993.68; Madeleine, \$397.03; Mansfield, \$266.62; Sherbrooke, \$4,295.49; Ave des Pins, \$1,033.68.

Au sujet du trottoir situé vis-à-vis l'immeuble Birks, la commission fait le rapport suivant au conseil: recommandant qu'un crédit de \$890 soit voté pour refaire le trottoir en béton en face de l'immeuble appartenant à "Henry Birks and Sons Limited", rue St-Catherine, entre le square Phillips et la rue située à l'ouest dudit immeuble, payable moitié par la cité et moitié par lesdits "Henry Birks and Sons Limited", un rôle devant être préparé à ce sujet conformément aux dispositions de la charte de la cité, la quote-part de MM. Henry Birks and Sons Limited devant être imputée sur les emprunts autorisés en vertu de l'article 351b de la charte et la quote-part de la cité sur la balance disponible du crédit voté pour le pavage de la rue Mansfield.

NOUVELLES LAMPES A UNE VINGTAIN D'ENDROITS

Le service municipal des travaux publics fait poser des lampes électriques sur une vingtaine de rues. — Pour le square Georges-Etienne Cartier.

La commission administrative continue à pourvoir la ville d'un meilleur éclairage. Comme nous l'avons rapporté à différentes reprises, depuis quelque temps, elle a autorisé l'installation de lampes électriques à divers endroits. A sa dernière séance, elle a ajouté d'autres rues à sa liste, sur la recommandation de M. Doucet, directeur du service des travaux publics.

Elle a d'abord autorisé l'installation d'une lampe à arc, pour la maison d'été, sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis le square Sir Georges Etienne Cartier, quartier Saint-Georges, le montant nécessaire pour payer la lampe de l'entretien de cet arc devant être imputé sur la balance disponible du crédit voté pour l'éclairage des parcs et squares puis l'installation de lampes aux autres endroits suivants:

1-80 B. Coin nord-est des rues St-Dominique et François Coppée.

1-80 B. Rue St-Dominique, à mi-chemin entre les rues François Coppée et Goussier.

1-80 B. Coin nord-est des rues St-Dominique et Goussier.

1-80 B. Rue St-Dominique, à mi-chemin entre les rues Goussier et Richemont.

1-80 B. Coin des rues St-Dominique et St-Charles.

1-80 B. Rue Clarke à environ 700 pieds au nord du chemin Crémazie.

1-80 B. Rue Clarke, à environ 1200 pieds au nord du chemin Crémazie.

1-80 B. Coin sud-est de la rue de

La grève ne dérange pas notre service qui est toujours à votre disposition. C'est ce numéro-là

ST-LOUIS 678

que vous devez appeler tout de suite si vous désirez goûter au Pain de la Boulangerie

Brosseau

et constater qu'il est aussi bon pour vous que pour les milliers qui en mangent quotidiennement. Pain recommandé par les autorités médicales. Aucun n'est plus délicieux. Aucun n'est mieux cuit. Aucun n'est aussi hygiénique.

J. A. BROUSSEAU, Ltée.

49 à 75, rue Boyer, Livraison partout.

100-D-1

100-D-1

THE NATIONAL LIFE PRESERVER CO. OF NEW-YORK

87 parts à vendre à \$36.00 la part

J. L. LAROCQUE 30 CARRE CHABOILLEZ MONTREAL P. Q.

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1

100-D-1